

No 5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Michel Baud

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Céline Sana-Oppliger, Safiatou Simpore Diaz, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Michel Baud, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Jean-Jacques Gerster, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, Sébastien Lendaro, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguët, David Robert, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusée : Mme Elif Kaytak

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 014-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide aux victimes du violent séisme dans le sud-est de l'Afghanistan
5. Délibération administrative **DA 015-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
6. Délibération administrative **DA 016-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'427'000.- au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

7. Délibération administrative **DA 017-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 491'000.— destiné à l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
8. Délibération administrative **DA 018-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de Plan localisé de quartier (PLQ) N° 30129-67, Carouge / Praille Acacias Vernets – « Etoile 2 »
9. Résolution administrative **RA 002-2025 P** : Proposition de résolution du Conseil administratif relative à l'exigibilité de la rente du droit de superficie due par la fondation du Cinéma Bio pour la période 2026-2029

Propositions des membres du Conseil municipal

10. Motion **MO 005-2025 P** : Création d'un « PassSport » carougeois
11. Motion **MO 006-2025 P** : Ouverture de la patinoire durant les vacances scolaires
12. Postulats
13. Résolutions
14. Pétition **PE 001-2025 R** : « Carouge ne doit pas devenir une ville morte : soutenons nos commerces ! »
15. Pétition **PE 003-2025 P** : « Sécuriser les circuits et espaces piétonniers »
16. Questions

Au nom du Conseil municipal, le Président adresse ses félicitations à M. Nicolas Walder pour son élection au Conseil d'Etat. Il sait que l'ancien maire de Carouge fera du bon travail et il se réjouit de le revoir à différentes occasions.

Applaudissements

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 est approuvé par 24 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

Visite des zones extérieures du nouveau Campus Pictet de Rochemont

Lors de la séance du Conseil municipal d'octobre, je vous ai transmis l'invitation à l'inauguration officielle du premier tronçon remis à ciel ouvert de la Drize qui se tiendra le 25 novembre à 11h, au Pavillon Sicli.

J'ai le plaisir de vous informer qu'en amont de cette inauguration, les membres de votre Conseil sont invités à une visite du chantier des aménagements du domaine public, réalisés dans le cadre du nouveau Campus Pictet de Rochemont. Ceux-ci constitueront les quais de la Drize. Cette visite débutera à 9h30, au giratoire qui se situe au niveau de l'intersection avenue de la Praille et rue Antoine Jolivet. Il vous sera ensuite possible d'enchaîner avec l'inauguration de remise à ciel ouvert de la Drize.

Produire des espaces publics de qualité, c'est offrir aux habitantes et aux habitants des lieux vivants, accueillants et durables. La visite de ce chantier vous permettra de découvrir un travail à bout touchant, qui a exigé une coordination extrêmement fine entre la Ville de Carouge, l'Office cantonal de l'eau et le groupe Pictet, afin de garantir une cohérence des aménagements avec le concept paysager de l'Étoile et une intégration soignée du projet rivière porté par le Canton, un défi de haute complexité qui mobilise l'ensemble des acteurs.

Une invitation écrite sera communiquée via CMNet et il sera nécessaire de confirmer votre présence avant le mercredi 19 novembre.

Inauguration de la rue du Collège

La Ville de Carouge a le plaisir de vous convier à un événement marquant l'inauguration de la rue du Collège, le mercredi 17 décembre à 17h30 (sans inscription préalable).

En effet, depuis fin octobre, toute la rue du Collège a été réouverte. Après plusieurs mois de travaux, les Carougeoises et Carougeois redécouvrent le plaisir d'emprunter cet axe important du centre, reliant les Promenades à la rue Ancienne et la rue des Moraines.

Pour rappel, les travaux ont fait l'objet d'une rigoureuse coordination avec les SIG pour la mise en place en sous-sol du chauffage à distance, le remplacement des collecteurs d'eau et le renouvellement de certaines canalisations. Cette rue importante a été entièrement requalifiée pour la rendre plus agréable, sûre et apaisée, en améliorant la qualité de vie

de tout le quartier : élargissement des trottoirs, aménagements cyclables, végétalisation avec 19 nouveaux arbres et amélioration de la sécurité.

Tous ces aménagements jouent en faveur de la sécurité d'une rue très empruntée par les écolières et écoliers de Jacques-Dalphin, dont l'accès est protégé par un garde-corps. Ce dernier a également été remplacé par un nouvel équipement reproduisant un dessin inédit de Zep : *Titeuf marchant dans les feuilles*.

Nous vous donnons donc rendez-vous dans le préau de l'école (côté rue du Collège) pour redécouvrir cette rue, le mercredi 17 décembre à 17h30. Nous nous réjouissons de partager ce moment convivial avec vous.

Guide pour éviter les déchets encombrants

J'ai le plaisir de vous annoncer la sortie d'un petit guide sur les encombrants, lesquels peuvent être valorisés et ne pas devenir des déchets. Ce guide a été réalisé par Zero Waste Switzerland dans le cadre de Carouge Zéro Déchet.

Ce dépliant donne des astuces simples pour donner une seconde vie à ses encombrants au lieu de les jeter.

Nous espérons qu'il contribuera à faire baisser les tonnages des encombrants qui augmentent et qui se situaient en 2024 à 170 tonnes incinérées, ce qui implique non seulement un impact économique mais aussi empêche toute valorisation, réutilisation ou transformation.

Communications de M. Mützenberg :

Concerts d'automne 2025

Le service culturel de la Ville de Carouge organise trois concerts de musique classique les dimanches 16, 23 et 30 novembre à 17h au Temple de Carouge.

- Le Trio Celebración ouvrira la série avec un hommage au tango argentin.
- Le deuxième concert est gratuit et mettra en lumière les lauréats de la Bourse Marescotti, jeunes musiciens prometteurs soutenus par la Ville, auxquels les prix ont été remis au mois de juin dernier.
- Enfin, l'Ensemble Variante clôturera l'événement avec deux œuvres majeures du répertoire russe.

Pour rappel, les membres du Conseil municipal bénéficient de deux invitations pour les concerts payants. Toutes les informations pratiques sont disponibles sur CMNet.

Carouge fête la Castafiore !

Avec le soutien du service culturel de la Ville de Carouge, l'association Carouge fête la BD! Organise, du 17 novembre 2025 au 4 janvier 2026, la quatrième édition de sa manifestation dédiée au neuvième art. Après Zep, Derib et Frederik Peeters, cette édition rend hommage à la Castafiore, la célèbre diva des Aventures de Tintin.

Autour de l'adaptation théâtrale des « Bijoux de la Castafiore » au Théâtre de Carouge, une série de projections artistiques illuminera les façades de la ville à la tombée de la nuit, dans une déambulation familiale et poétique. Les membres du Conseil municipal sont cordialement invités au vernissage qui aura lieu le lundi 17 novembre à 18h à la salle des Fêtes.

Nouveau site internet de la Ville de Carouge

J'ai le plaisir de vous annoncer la prochaine mise en ligne du nouveau site internet de la Ville de Carouge, prévue pour la première semaine de décembre 2025.

Pour rappel, le budget consacré à ce projet avait été voté lors du Conseil municipal du 16 février 2023. Ce budget couvre la réalisation d'un nouveau site internet ainsi que la mise en place d'un guichet de prestations en ligne.

Au mois de février dernier, nous avons mis en place le guichet de prestations en ligne, facilitant ainsi l'accès à nos démarches administratives. À ce jour, on enregistre 2000 soumissions (toutes prestations confondues) et 4600 connexions e-démarches, ce qui montre que ce système est très utilisé.

Concernant le site internet, fruit d'un travail de longue haleine, ce nouveau site est bien plus qu'une simple refonte visuelle. Il a été entièrement repensé avec de nouveaux contenus, une restructuration de l'information et un design renouvelé. Le côté pratique a été particulièrement étudié afin de rendre les démarches facilement accessibles.

Des rubriques telles que l'agenda, le flux d'actualité et des pages thématiques ont également été créées.

Ces projets ont mobilisé l'ensemble des services de l'administration ainsi que plusieurs prestataires. Ils offrent à la Ville de Carouge une vitrine numérique moderne et à la population l'expérience usager que l'on peut attendre d'une administration en 2026.

Bien entendu, la mise en ligne du nouveau site ne marque pas la fin des évolutions à venir, notamment l'intégration des informations liées aux crèches dans le cadre de la municipalisation. La création d'un guichet virtuel devrait également voir le jour prochainement.

Nous nous réjouissons d'avoir vos retours et vos suggestions pour continuer à améliorer ce site.

Communications de M. Fraomene :

Soirée des 18 ans

La soirée des promotions citoyennes du 15 octobre dernier, organisée sur le thème de l'humour, a permis de transmettre un message de reconnaissance de la Commune envers les jeunes, de créer des liens concrets entre eux et les représentants politiques communaux, de faire passer certains messages à travers le spectacle du Caustic Comedy Club et de promouvoir nos prestations jeunesse, dont l'atelier d'aide administrative pour les jeunes majeurs.

Cependant, la participation a été faible, ce qui rend nécessaire de repenser le concept pour la prochaine édition, en envisageant par exemple de permettre aux jeunes de venir accompagnés ou d'organiser la soirée dans un format plus petit.

Semaine de la démocratie

Dans le cadre de la semaine de la démocratie, une rencontre a réuni le Conseil administratif et des habitantes et habitants des Aures. Environ 30 participantes et participants, dont des enfants et des représentants d'associations du quartier, ont pris part à des échanges riches et constructifs autour d'une table de discussion. Les habitants et habitantes ont pu partager leurs préoccupations du quotidien, tandis que le Conseil

administratif a recueilli des retours précieux du terrain. Les échanges ont notamment porté sur : la tranquillité publique, les activités pour tous les âges, les infrastructures, les espaces de rencontre, la sécurité des déplacements. Un compte-rendu sera bientôt disponible.

Goûter de Noël des nonagénaires

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil administratif a le plaisir d'inviter tous les Carougeois et Carougeoises âgées de nonante ans et plus à partager un goûter gourmand dans une ambiance chaleureuse et typiquement carougeoise. Ce rendez-vous festif se tiendra le jeudi 11 décembre à 15h chez Martel.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y en a pas.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 014-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE AUX VICTIMES DU VIOLENT SÉISME DANS LE SUD-EST DE L'AFGHANISTAN

M. Fraomene introduit le sujet. En septembre dernier, le sud-est de l'Afghanistan a été frappé d'un violent tremblement de terre qui a fait plusieurs milliers de victimes. Des villages entiers ont été détruits. Au total, plus d'un million de personnes sont touchées par cette catastrophe. La Croix-Rouge suisse a lancé un appel d'urgence à la Ville de Carouge pour répondre aux besoins en soins médicaux, abris transitoires et biens de première nécessité notamment. En outre, comme les membres du Conseil municipal le savent certainement, un nouveau séisme vient de frapper le nord de l'Afghanistan, cette fois. Le Conseil administratif demande donc au Conseil municipal de faire bon accueil à cette demande de la Croix-Rouge suisse.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

En l'absence d'autre proposition, le Président soumet au vote la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

M. Schmutz annonce que le groupe UDC s'abstiendra lors du vote de la délibération. Le groupe UDC est entièrement conscient de la tragédie causée par les séismes en Afghanistan mais, au moment où le budget communal est déficitaire, il ne lui paraît pas prudent financièrement de transférer des aides dans d'autres pays, alors que les citoyens carougeois arrivent difficilement à boucler leurs fins de mois.

M. Calame indique que le groupe des Verts soutiendra avec enthousiasme et humanité la délibération. Le groupe des Verts se réjouit qu'ici ou ailleurs, la Commune soutienne les personnes touchées par de tels événements. Il apprécie qu'à intervalle régulier, de telles délibérations soient soumises au Conseil municipal. Il remercie le Conseil administratif de cette attention vis-à-vis du reste de la population de cette terre.

M. Etienne avoue être pris au dépourvu par l'intervention du groupe UDC. En principe, lorsqu'une délibération de cette nature est proposée au Conseil municipal, celui-ci la vote sans sourciller. Au sens du parti socialiste, il n'y a pas lieu de dissocier les politiques publiques de proximité que peut mener Carouge, d'une part, et l'ouverture de la Commune au monde et son soutien à d'autres populations, d'autre part. M. Etienne se demande si les membres de l'UDC ont déjà vécu un tremblement de terre. Ont-ils vu leur maison s'effondrer ? Savent-ils ce que signifie ne plus pouvoir nourrir ses enfants ? M. Etienne insiste sur le fait qu'en principe, de telles délibérations ne font l'objet d'aucun débat. Ce sont toujours CHF 20'000.- qui sont demandés pour soutenir des associations qui œuvrent sur le terrain. M. Etienne ne comprend pas l'intervention du groupe UDC ce soir. Il invite les membres du Conseil municipal à voter cette délibération, et il ne doute pas qu'ils seront nombreux à le faire.

M. Voignier n'a pas pour habitude prendre la parole au sujet de délibérations d'aide d'urgence. Il rejoint les propos de M. Etienne sur le fait que la délibération sera sans doute acceptée, même si certains membres du Conseil municipal ne le veulent pas – ceux-ci sont bien sûr libres de leurs opinions. En revanche, il se doit d'intervenir lorsqu'il entend certains propos. Le malheur d'ici et d'ailleurs serait le même, mais une différence a été faite pour Blatten. La conseillère administrative déléguée avait apporté des explications sur les raisons de cette différence. Mais ce soir, M. Voignier entend que tous sont égaux face aux douleurs. Il en convient entièrement, et c'est du reste pour cela qu'un montant, pas trop élevé et toujours le même, avait été établi et devait être simplement voté par le Conseil municipal. Il espère donc que le Conseil administratif reverra la somme que le Conseil municipal avait décidé d'allouer pour Blatten. M. Voignier soutiendra bien évidemment la délibération présentée ce soir, et toutes celles qui seront présentées à l'avenir, parce que Carouge se doit d'être solidaire en cas d'événements comme celui-ci. Mais puisqu'il vient d'entendre que la misère d'ici et d'ailleurs est la même, il invite le Conseil administratif à revoir la somme versée pour Blatten. En effet, le même montant que le montant usuel doit être versé pour les citoyens suisses quand ceux-ci vivent un événement tragique – un mort était à déplorer et des personnes ont tout perdu.

M. Schmutz prie M. Etienne de respecter les décisions des autres groupes, même si celles-ci ne vont pas dans son sens. L'on est dans une démocratie ; des citoyens carougeois partagent les idées exprimées ici par le groupe UDC. Par conséquent, M. Schmutz remercie M. Etienne de respecter ces décisions.

M. Etienne réplique que la discussion immédiate a été décidée, ce qui signifie que le débat est ouvert. Il se permettait de porter sa voix dans le débat.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 015-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2026, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Le Président passe la parole à Mme Molinari pour la présentation du budget 2026.

La séance est suspendue le temps d'installer l'écran pour la présentation Powerpoint .

Malgré un budget plus compliqué que d'habitude, Mme Molinari se réjouit de présenter ce soir, au nom du Conseil administratif, la proposition de budget de cette première année de législature, soit le budget 2026. Elle invite les membres de Conseil municipal à ne pas

manquer de lire le message du Conseil administratif qui se trouve en page 7 de leur classeur.

Introduction du Conseil administratif

Contexte

Mme Molinari relève que le Conseil municipal a connaissance du contexte, dont il a été discuté lors des commissions qui se sont tenues tout le long de la période d'établissement du budget, de fin août à octobre. Elle mentionne l'incertitude des marchés et leur volatilité importante, qui conduisent à des prévisions fiscales particulièrement difficiles à établir pour le Canton. La fragilité de ces prévisions fiscales s'explique notamment par la taxe de 39% imposée par les Etats-Unis sur les importations, qui a eu un impact notable sur l'appréciation de l'impôt des personnes morales. De plus, la taxe professionnelle, devenue fonds de compensation et désormais collectée par l'Etat, n'est plus calculée sur le chiffre d'affaires mais sur le bénéfice, ce qui entraîne une diminution de CHF 3,8 millions entre le budget 2025 et le budget 2026. La loi modifiant l'imposition des personnes physiques, votée en 2024 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, a également eu un fort impact, de l'ordre de CHF 5 millions. Globalement, les revenus fiscaux diminuent de manière importante au budget 2026. Par rapport au budget 2025, la diminution correspond à 5,6 millions pour les personnes morales et à CHF 900'000.- pour les personnes physiques (avant réévaluation par la Ville de Carouge en intégrant les nouveaux habitants).

Mme Molinari évoque ensuite la péréquation intercommunale, qui entraîne une augmentation des charges de CHF 6,1 millions. Il convient en outre de mentionner la municipalisation des crèches (service de l'enfance), dès le 1^{er} janvier 2025. Par ailleurs, le travail entrepris par le Conseil administratif et le Conseil municipal sur les investissements se poursuit.

Le Conseil administratif a réalisé un travail conséquent d'arbitrages, qui a permis de réduire les charges de CHF 5,3 millions en 2026, par rapport au budget 2025.

Le centime additionnel est maintenu à 40, bien qu'il s'agisse du taux le plus bas de toutes les communes suburbaines (il est même plus bas que la moyenne cantonale). Il offre une certaine marge de manœuvre mais, comme indiqué en commission, le Conseil administratif considère qu'il n'est pas opportun de proposer une augmentation du centime additionnel, sachant que, depuis des années, les comptes sont toujours largement excédentaires.

Les charges « contraintes » augmentent de CHF 800'000.- en 2026. Cette tendance prévaut depuis fort longtemps : chaque année, une augmentation entre 7 % et 10 % est constatée.

Le contexte exposé ci-dessus conduit à un delta d'environ CHF - 12 millions entre le budget 2025 et le budget 2026. Ce soir, le Conseil administratif présente au Conseil municipal un budget déficitaire à hauteur de CHF 3,5 millions. Ce déficit est bien inférieur aux CHF 5,1 millions maximum autorisés par RFFA, cible que le Conseil administratif tenait fermement à ne pas dépasser.

L'essentiel en chiffres revenus / charges

Budget 2026 : Résultat

Les charges estimées au budget 2026 se montent à CHF 151,4 millions, soit une augmentation de CHF 11 millions (7,9 %) par rapport au budget 2025. Les revenus estimés s'élèvent à CHF 147,9 millions, soit une augmentation de CHF 9,1 millions (6,5

%). Dès lors, l'excédent de charges est de CHF 3,5 millions, en dessous de la limite RFFA. Il équivaut à 2,3 % des charges, soit plus qu'au budget 2024 (1 %) et au budget 2025 (1,1 %), mais moins qu'au budget 2023 (3,7 %). À noter par ailleurs qu'entre 2020 et 2024, au réel, l'évolution des charges (+ 49 %) est légèrement inférieure à celle des revenus (+ 51 %). Mme Molinari précise en outre que les réels 2022 à 2024 intègrent les amortissements complémentaires que le Conseil municipal a pu voter grâce aux excédents de revenus.

Evolution des charges et revenus depuis 5 ans

Les mêmes chiffres sont présentés ici que sur la slide précédente, mais sous forme de graphique. Mme Molinari rappelle que les amortissements complémentaires étaient de CHF 11 millions en 2021, de CHF 14 millions en 2022, de CHF 5,1 millions en 2023 et de CHF 23 millions en 2024 – certainement un record. Au total, ce sont CHF 53 millions qui ont pu être amortis de façon anticipée, permettant de diminuer les amortissements de fonctionnement de CHF 5,2 millions par année.

Évolution des revenus du budget 2025 au budget 2026

Les revenus augmentent globalement de CHF 9,1 millions, soit 6,5 %. La fiscalité des personnes physiques augmente de CHF 800'000.-, en tenant compte des estimations fiscales provenant des nouveaux habitants sur la commune, qui ne sont pas pris en compte par l'administration fiscale cantonale – la ville de Carouge procède systématiquement à cette évaluation. La fiscalité des personnes morales (y compris le fonds de compensation, ex-TPC) baisse de CHF 5,6 millions.

La forte augmentation des taxes et émoluments, de CHF 12,6 millions, s'explique par la municipalisation des crèches : les recettes relatives aux abonnements des parents ont été intégrés au budget 2026, pour CHF 5,7 millions, ainsi que le transfert du patrimoine capital des crèches, à hauteur de CHF 6,7 millions. Pour ce qui est des revenus financiers, Mme Molinari rappelle que, conformément au système comptable MCH2, le patrimoine financier est réévalué par lot. Le lot à réévaluer en 2026 étant plus élevé que celui réévalué en 2025, les revenus financiers augmentent de CHF 3,9 millions. Cette augmentation s'explique en outre par des valorisations du patrimoine financier d'une partie du parking de l'Etoile et des petits bâtiments du Val d'Arve. Enfin, les revenus de transferts diminuent de CHF 2,7 millions. Pour mémoire, le fonds de régulation permettait de financer le théâtre de Carouge et l'association SMV (Le Chat Noir). Le montant figurait dans le budget, en charges et en revenus. Désormais, le fonds de régulation a été supprimé et le subventionnement se fait directement par le Canton.

Mme Molinari évoque en outre deux compensations qui avaient été mises en place à l'entrée en vigueur de RFFA : l'une relative à l'IFD, qui augmente de CHF 900'000.-, passant de CHF 1'000'000.- à CHF 1'900'000.-, et l'autre relative à l'appui pour les crèches, qui diminue d'environ CHF 800'000.-. Ces deux montants s'annulent donc pratiquement. Mme Molinari précise encore qu'une commune bénéficie de la compensation pour les crèches en fonction de la valeur de son centime. Au-delà de CHF 80.- par habitant, elle ne reçoit plus cette compensation.

Evolution des charges du budget 2025 au budget 2026

Les charges augmentent de CHF 11 millions, soit 7,9 %. L'augmentation de CHF 22,9 millions pour les charges de personnel s'explique essentiellement par l'intégration du personnel des crèches (+ CHF 21,6 millions). À noter par ailleurs la péréquation, qui augmente de CHF 6,1 millions. Les amortissements, eux, diminuent de CHF 1,7 million, grâce aux amortissements complémentaires dont l'impact sur le fonctionnement est de CHF 5,2 millions. Concernant les charges financières (CHF + 1,9 millions), le revenu du

patrimoine financier est inférieur à celui au budget 2025, d'une part, et les intérêts ont variés, d'autre part.

Mme Molinari rappelle que les charges de transfert comprennent la péréquation, les subventions aux EVE (que la Commune ne perçoit plus puisque les EVE sont intégrées dans son budget) et les charges incompressibles (SIACG, GIAP, SIS, etc.) pour lesquelles la Commune reçoit une facture dont elle ne peut que s'acquitter. Pour mémoire, ces charges incompressibles augmentent de CHF 800'000.-, soit 8 %. Comme pour toutes les communes, elles ont augmenté constamment entre 2022 et 2026, d'environ CHF 3 millions au total.

Revenus fiscaux sur le total des recettes (nature 40)

Les revenus fiscaux sont estimés à CHF 103,6 millions, soit 70 % des recettes communales. Ils sont composés par les personnes morales, les personnes physiques, la péréquation et le fonds de compensation (ex-TPC). Mme Molinari apporte des précisions sur la péréquation (chapitre 4.7 du classeur, nature 362). La Commune bénéficie et contribue à la fois à la péréquation. Ainsi, le budget 2026 prévoit CHF 8,4 millions de charges liées à la péréquation, et CHF 1,7 millions de revenus. Le net est donc de CHF - 6,7 millions, alors qu'il était à CHF + 500'000.- en 2025. En effet, la capacité financière des communes est calculée, en 2026, sur les comptes 2024 qui, pour Carouge, se sont soldés par un excellent résultat.

Les recettes des personnes physiques se montent à CHF 66,4 millions, soit 45 % des revenus fiscaux communaux. La ville de Carouge a estimé à 4 % les recettes liées aux nouveaux habitants. À noter par ailleurs une diminution de l'impôt à la source, pour CHF 2,2 millions.

Les revenus se répartissent un peu différemment que les années précédentes : les autres revenus correspondent à 30 % du total des revenus, contre 22 % en 2025, en raison des rétrocessions des crèches (qui ne se reproduiront plus à l'avenir) et des abonnements des parents

Valeur du centime additionnel (PP, PM)

La valeur du centime additionnel est un élément important dans le calcul de la capacité financière communale et, par conséquent, dans la péréquation. Il est de CHF 2'074'698.-, soit une augmentation minime de 0,2 % par rapport au budget 2025 (CHF 2'069'971.-).

Pour mémoire, le plan financier quadriennal des années précédentes prévoyait, ces dernières années, une augmentation du centime additionnel, augmentation qui n'a pas eu lieu au vu des revenus en adéquation aux charges. Mme Molinari rappelle que les besoins financiers seront importants à l'avenir, en matière d'investissements. Enfin, elle relève que le déficit de 3,5 millions correspond à environ 1,5 centime.

Évolution des charges de personnel (au sens strict – nature 301 / 304 / 305)

Les charges de personnel se montent à CHF 69,4 millions, dont CHF 21 millions sont liés aux crèches. Les charges de personnel au sens strict (nature 301 salaires, nature 304 allocations et nature 305 cotisations patronales) correspondent à 46 % du budget 2026.

Concernant les nouveaux postes, 3,14 nouveaux équivalents temps plein (ETP) sont prévus. La liste détaillée figure en page 135 du classeur : 0,8 pour un responsable de communication, 0,8 pour un responsable du pôle aînés, un électricien à 100 % et deux patrouilleuses à 25 %. Au terme d'arbitrages conséquents, le Conseil administratif s'est limité au minimum indispensable pour le fonctionnement des services. Au départ, une

vingtaine de postes étaient prévus, tous justifiés, mais ce sont finalement 3,1 nouveaux ETP qui figurent au budget. Les augmentations de taux (au SACS, au service de l'enfance, au SVEM, au service des sports) correspondent à 2 ETP : quatre 10%, un 60 % (pérennisation d'un poste), ainsi qu'un poste non permanent d'architecte au SBAT.

Mme Molinari signale ensuite que le Conseil administratif présentera un amendement relatif à la vie chère. En effet, le budget prévoit un taux de 0,5 d'octobre à octobre, période de référence de toutes les communes sauf erreur. Le taux sera en réalité de 0,3, ce qui diminuera d'environ CHF 100'000.- le budget qui sera soumis au vote du Conseil municipal.

Evolution des charges de biens, services et marchandises (nature 31)

Les charges de biens, services et marchandises (page 25 du dossier, section 4.4) diminuent globalement de 4,6 %, soit CHF 1'350'000.-. Mme Molinari mentionne une variation de 0,8 % pour les EVE, liée notamment aux denrées alimentaires, jeux et linges. La nature 310 Charges de matériel et de marchandises a également fait l'objet d'arbitrages (prestations de montage et démontage de tentes, diminution des pages dans le journal communal et du nombre d'éditions). La nature 313 Prestations de services et honoraires (déchets, contentieux, etc.) diminue de CHF 700'000.-. Les honoraires, notamment en lien avec l'agenda 21, ont diminué de CHF 100'000.-. Les honoraires auprès du secrétaire général ont également diminué de CHF 100'000.-. Une baisse de CHF 85'000.- concerne divers événements (par exemple la fête des écoles). Les honoraires relatifs aux espaces verts diminuent également.

La nature 314 / 315 Travaux d'entretien diminue de CHF 700'000.-, à la suite des arbitrages du Conseil administratif : CHF 400'000.- pour les travaux de génie civil, CHF 100'000.- pour l'entretien des espaces verts et CHF 200'000.- pour les bâtiments communaux. Les gratuités baissent de CHF 100'000.- ; cette même variation se retrouve toutefois dans les recettes.

Evolution des charges de transfert (nature 36)

Les charges de transferts se composent des subventions, des contributions aux collectivités publiques et aux groupements intercommunaux. Globalement, elles diminuent de CHF 10,8 millions, soit 22,6 %. Mme Molinari cite les variations les plus importantes : CHF + 6 millions pour la péréquation, CHF - 14,5 millions pour les subventions aux collectivités (en raison de la municipalisation des crèches, la Commune ne doit plus verser les subventions aux différentes associations), CHF - 300'000.- pour les subventions (notamment la COSI, soit l'aide au développement), et CHF - 100'000.- pour les abonnements aux TPG (chiffre basé sur les dépenses effectives). Pour rappel, le fonds de régulation a été supprimé ; les subventionnements au théâtre de Carouge et à l'ASVM sont directement versés par le Canton. Concernant les dédommagements à des collectivités publiques, les charges contraintes augmentent de CHF 800'000.-. Mme Molinari précise que les trois premières colonnes (diminution de CHF 200'000.-, augmentation de CHF 800'000.- et augmentation de CHF 6,1 millions) peuvent être considérées comme des charges contraintes.

Budget 2026 : Arbitrages

Mme Molinari présente les arbitrages auxquels a procédé le Conseil administratif. Les charges diminuent donc de CHF 5,3 millions et les revenus estimés augmentent de CHF 9,6 millions (en raison des rétrocessions et taxes des EVE pour CHF 6,7 millions, une réévaluation du patrimoine financier en augmentation de CHF 2,4 millions, et les évaluations fiscales des nouveaux habitants pour CHF 500'000.-). Concernant la

diminution de CHF 800'000.- à la nature 30 Charges du personnel, il ne s'agit pas d'une diminution de postes de collaborateurs qui seraient actuellement engagés, mais plutôt de diminutions sur des lignes telles que les formations, les heures supplémentaires, les mesures de promotion de la santé, etc.

Concernant l'impact de CHF - 12 millions, il s'explique par les charges contraintes, la péréquation dont les charges augmentent largement et dont les recettes diminuent, et la fiscalité des personnes morales qui diminue de CHF 4,8 millions, tandis que la fiscalité des personnes physiques augmente de CHF 800'000.- (en tenant compte de l'évaluation faite par la ville de Carouge pour les nouveaux habitants).

Mme Molinari tient à remercier ses collègues, M. Fraomene et M. Mützenberg, pour le travail de grande ampleur qu'ils ont mené ensemble, dans un esprit collégial. L'on sait à quel point les magistrats tiennent à leurs services et il est toujours difficile de diminuer des lignes, en reportant, voire en annulant certaines activités, mais ils l'ont fait. Ces arbitrages ont été difficiles, mais ils étaient nécessaires.

Amortissements (nature 33)

Les amortissements diminuent de CHF 1,7 million (CHF 11,4 millions au budget 2026 contre CHF 13,1 millions en 2025), grâce aux amortissements complémentaires qui ont été passés depuis 2022 et qui ont aujourd'hui un impact de CHF 5,2 millions sur les charges de fonctionnement.

Les amortissements sont bien sûr en relation avec les projets d'investissement (tableau à la page 425 du classeur). Pour rappel, le plan des investissements traduit une visibilité claire jusqu'en 2030. À la demande de la commission, les investissements envisagés jusqu'en 2040 y ont été ajoutés, étant précisé que, plus l'année est éloignée, plus les estimations sont délicates. Mme Molinari précise encore que le Conseil administratif est en train d'analyser les investissements, avec des priorisations en fonction des contextes, des obligations légales et des planifications du territoire.

Investissements / Dette

Evolution des investissements nets et du taux de réalisation

Les investissements prévus pour 2026 se montent à CHF 73 millions, pour autant que tous les investissements prévus ou à venir soient entièrement réalisés. En moyenne, le taux est de l'ordre de 33 % ces dernières années. CHF 55 millions, soit 75 % des investissements prévus, sont des crédits déjà votés. CHF 18 millions, soit 25 %, correspondent à des crédits que le Conseil municipal n'a pas encore votés mais que le plan des investissements prévoit de débiter en 2026. Mme Molinari évoque les études pour le parking Vibert-Sardaigne, dont une phase aura lieu encore en 2026, le concours de l'école Grosselin, et le début de la réalisation à l'Etoile. Les treize principaux projets votés représentent CHF 50,8 millions, soit 70 % du budget des investissements.

Intérêts de la dette et dette par habitant

Mme Molinari rappelle que la dette nette équivaut à la dette brute moins le patrimoine financier et les liquidités de la Commune. Les chiffres sur le tableau concernent cependant la dette brute. La dette par habitant se monte à CHF 6'318.-, contre CHF 5'570.- en 2025, soit une augmentation de 13 %. Les charges d'intérêts augmentent de CHF 993'000.-. L'endettement est estimé à CHF 150 millions. Pour rappel, selon les bonnes pratiques, le montant acceptable d'endettement correspond au capital propre, lequel se monte, pour la ville de Carouge, à CHF 184 millions.

Mme Molinari remercie le service financier, qui porte une grande attention à la stratégie de gestion de la dette, avec une analyse extrêmement fine des taux et une veille active. Le service financier tient bien sûr compte des besoins de réalisation et des besoins en liquidités. Grâce à ce travail, le taux d'intérêt moyen en 2025 était de seulement 0,46 %.

Le montant de la dette est estimé à CHF 150 millions en 2026, contre CHF 131,5 millions au budget 2025 et plus de CHF 100 millions au réel 2024.

Indice général de capacité financière

L'indice général de capacité financière permet d'évaluer la santé financière des différentes communes genevoises. Il est basé sur une multitude de paramètres, dont quatre facteurs principaux : les revenus par habitant, les revenus par rapport au nombre d'élèves, l'importance du domaine public en mètres carrés et le taux du centime additionnel. Un indice élevé signifie une plus grande capacité financière. En 2026, l'indice général de capacité financière de la ville de Carouge est à 123,61. À noter qu'au-delà du seuil de 140, une commune ne peut plus bénéficier de la péréquation.

L'indice étant calculé sur la base de nombreux paramètres, il varie d'année en année : 120 en 2025, 123 en 2026, 124 en 2024, 121 en 2023 et 117 en 2022.

Conclusion du Conseil administratif

En conclusion, le budget est certes déficitaire, mais il est maîtrisé. Il est résolument orienté vers le maintien des prestations et services de qualité à la population. Il permet de préparer et accompagner l'évolution de la Ville, avec de nombreux investissements indispensables pour préparer l'avenir de Carouge, dans l'objectif de préserver la qualité de vie et promouvoir une ville solidaire, exemplaire et résiliente.

Les investissements impliquent des dépenses importantes. Les amortissements, à hauteur de CHF 11,7 millions au budget 2026, atteindront près de CHF 16,3 millions en 2030, au plus haut de la courbe. Le centime additionnel, à 40, reste inchangé, depuis 2019.

Mme Molinari rappelle les démarches en cours : analyse et priorisation des investissements, poursuite des réflexions sur le processus budgétaire, et poursuite du travail avec l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton et les autres acteurs, y compris les acteurs privés, pour trouver de nouveaux revenus (par exemple par le biais des conventions dans le cadre du PAV).

Mme Molinari termine la présentation en énumérant les documents à disposition du Conseil municipal, notamment la délibération administrative sur le budget 2026, celle sur le FIDU et la « grande délibération » (qui, cette année, est plutôt une petite délibération). Le plan financier 2026-2030 et le plan des investissements 2026-2040 seront présentés en commission des Finances.

Enfin, Mme Molinari remercie chaleureusement le service des finances, en particulier M. Giovanni di Stefano et M. Sébastien Prettre, ainsi que tous les services pour leur travail acharné afin d'accompagner le Conseil administratif dans ses arbitrages. Ce travail a été compliqué, au vu notamment des nouvelles estimations fiscales qui sont parvenues en octobre, pour la version 3 du budget. Mme Molinari remercie également le secrétaire général pour son accompagnement. Au nom du Conseil administratif, elle remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

La séance est suspendue le temps de relever l'écran.

M. Schmutz relève que le budget présenté pour 2026 affiche un déficit significatif dont l'origine et les conséquences ne sont pas suffisamment justifiées. Plus particulièrement, les éventuelles diminutions de subventions dans la culture et les sports ne sont ni clairement expliquées, ni accompagnées de données permettant d'en mesurer l'impact sur le budget 2026. Au vu de l'absence de transparence et de visibilité des chiffres présentés dans les commissions et par souci de rigueur financière et de responsabilité envers les citoyens de la ville de Carouge, le groupe UDC propose au Conseil municipal de ne pas prendre en considération cette délibération.

M. Ducellier rappelle que, depuis plusieurs années déjà, le groupe PLR s'inquiète de l'évolution des charges de la Commune, au vu du risque potentiel posé par les baisses fiscales. Le groupe PLR a alerté le Conseil municipal sur certaines délibérations qui étaient votées « en attendant la suite » et en attendant quelques rentrées fiscales espérées. Aujourd'hui, force est de constater que la situation devient grave. Le Conseil administratif a cherché à réagir mais il propose malgré tout un budget déficitaire. D'après le plan quadriennal, en 2027, le centime serait à 47,5 pour arriver à la hauteur des ambitions du Conseil administratif, soit une hausse de 20 %, ce qui est inacceptable pour le groupe PLR, au vu des alertes émises depuis des années. M. Ducellier ajoute que le budget proposé n'intègre pas le projet de loi sur la répartition de la péréquation intercantonale, qui fait courir un risque supplémentaire de CHF 6 millions pour la commune de Carouge. En revanche, il intègre une recette exceptionnelle liée à la rétrocession des réserves des crèches, pour un revenu de CHF 6 millions. Le groupe PLR s'inquiète donc non seulement pour l'année 2026, mais encore plus pour les années suivantes. L'augmentation du centime dans des proportions inacceptables semble inévitable sans un redressement relativement difficile à assumer, mais qu'il faudra assumer. Dans ce contexte, le groupe PLR ne prendra pas en considération le budget 2026 proposé par le Conseil administratif.

M. Baertschi rappelle que le budget présenté a fait l'objet notamment de deux consultations auprès de la commission des Finances. A ces occasions, le Conseil administratif a alerté les commissaires sur les difficultés actuelles en matière de ressources financières. Ce n'est un secret pour personne qu'aussi bien la Confédération que le Canton, mais aussi la grande sœur de Carouge, la ville de Genève, ont pour le moins des difficultés à atteindre un budget 2026 équilibré. Le positionnement du groupe UDC et du groupe PLR étonne le groupe socialiste, sachant qu'une prise en considération permettrait un échange entre les différents groupes politiques, en vue de trouver des améliorations à apporter au projet de budget. Chaque groupe est bien sûr libre de faire les propositions qu'il entend faire. Le groupe socialiste regretterait que la proposition de budget ne soit pas prise en considération, alors même qu'il entend les préoccupations exprimées et les partage pour partie.

Selon Mme Bertholon, ne pas entrer en considération sur un projet de budget, c'est ne pas faire leur travail de conseillers et conseillères municipales et ne pas prendre leurs responsabilités. Il est de leur devoir d'examiner ce budget. Les chiffres détaillés que mentionnaient certains groupes, et que toutes et tous ici souhaitent, figurent dans le classeur. Il revient aux membres du Conseil municipal de prendre le temps d'examiner ce budget et de traiter ces chiffres. Ce serait aussi faire preuve de respect envers le Conseil administratif, qui a accompli un travail important et collégial pour aboutir à la proposition qui est faite ce soir. Mme Bertholon attire en outre l'attention du Conseil municipal sur le fait que, s'il devait ne pas y avoir de budget 2026, la Commune serait soumise aux douzièmes provisionnels. Il ne serait pas sain de fonctionner en 2026 avec le budget de l'année dernière, lequel n'est pas en adéquation avec les charges et revenus prévus en 2026. En conclusion, le groupe des Verts prendra en considération le projet de budget.

M. Barbuzzi souligne que le groupe Le Centre-Vert/libéraux n'a pas pour habitude de ne pas prendre en considération un budget. Cependant, le groupe Le Centre-Vert/libéraux fait depuis un certain nombre d'années des déclarations enjoignant de diminuer la voilure. Il n'a jamais été écouté. Quand les budgets étaient équilibrés, la majorité de gauche décidait en commission ce qu'elle voulait faire des deniers publics, sans rechercher le moindre consensus. Il est illusoire de penser que des compromis seront trouvés sur un budget déficitaire à hauteur de CHF 3,5 millions. Refuser d'entrer en matière ne signifie pas refuser de discuter, mais montre au Conseil administratif qu'il doit revoir sa copie et trouver encore des économies, car c'est son travail. Les séances qui se sont déroulées ont eu le mérite d'informer les commissions de la situation catastrophique. Cependant, les années précédentes, la situation n'était pas catastrophique, et la discussion n'était déjà pas possible. M. Barbuzzi rappelle en outre que, ces dernières années, les budgets étaient également déficitaires, même si les réels se sont avérés finalement positifs. Il vient un moment où, à jouer avec le feu, l'on finit par se brûler. Le signal donné ce soir consiste à dire au Conseil administratif de revoir sa copie et de revenir avec un budget équilibré. Il sera alors possible de discuter en commission d'adaptations éventuelles et de *fine tuning*. C'est au Conseil administratif que revient la tâche de faire ces arbitrages et de poursuivre ce travail. M. Barbuzzi a certes entendu que des arbitrages avaient été faits, mais ils n'ont pas abouti à un équilibre.

Selon M. Etienne, il s'agit là d'une forme de tactique politique. Au niveau du Canton, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur le budget présenté. En ville de Genève, il en sera probablement de même. M. Etienne imagine bien qu'à Carouge, cette stratégie est reproduite par les partis qui, au fil des années, ne sont pas majoritaires et veulent faire la leçon à la majorité. Le Conseil administratif est cependant composé d'un élu PLR, qui mène sa politique aux affaires sociales. Le Conseil municipal a accepté la municipalisation et la création du service de l'enfance. Il faut tenir compte de ces éléments. Comme l'a mentionné Mme Bertholon, les douzièmes provisionnels posent quelques soucis pour l'avenir. M. Etienne tient également à souligner que le Conseil municipal s'étrille systématiquement à propos du budget, lequel est bâti sur des prévisions fournies par le Canton, mais que, finalement, dans les comptes, les recettes sont meilleures que prévu. Cela ne sera peut-être pas le cas en 2026, mais cela l'a été ces dernières années. M. Etienne invite le Conseil municipal à être raisonnable. Il a connu une période où M. Bertrand Reich avait été nommé par le Conseil d'Etat pour remplacer Anne Hiltbold qui avait été élue au Conseil d'Etat. À la grande surprise de M. Etienne, M. Reich avait indiqué à son propre groupe que le budget avait été retravaillé et que des économies avaient été trouvées. En conclusion, M. Etienne invite ses préopinants à revenir sur leur décision, afin de pouvoir étudier ce budget en commission et trouver des alternatives.

M. L. Antonioli souligne qu'en principe, le projet de budget est présenté, avec des éléments concrets et factuels, en commission TCR, afin que chacun en comprenne la nature. Or, force est de constater que le budget présenté ce soir est une version 3. Le projet de budget a dû être adapté à la suite des dernières prévisions fiscales, mais M. L. Antonioli a entendu plus tôt que 20 postes supplémentaires étaient prévus au sein de l'administration et qu'à la suite des prévisions financières plus faibles, le nombre était passé à 6 postes. Cela signifie une différence de 14 postes. Ceux-ci étaient-ils nécessaires dans la version 1 du projet qui aurait dû être présenté au Conseil municipal lors de la TCR ? C'est ce genre d'interrogations qui incite à remettre en question le budget présenté. Le groupe PLR s'interroge sur la démarche qui a été entreprise. Les conseillers municipaux, qui sont, en ce début de législature, nombreux à ne jamais avoir vécu de processus budgétaire qui leur permettrait de comprendre les différents éléments, sont pris de cours. Au mois de mai de l'année dernière, le PLR avait annoncé clairement ses objectifs. En ville de Genève, la « droite » avait également donné certains objectifs, que le conseiller administratif en charge n'a pas respectés. À ce stade, le groupe PLR ne se permet pas de prendre en considération un budget déficitaire à hauteur de CHF 3,5

millions. Il était question plus tôt de *fine tuning*. Par le passé, des budgets déficitaires de l'ordre de CHF 1 million ou CHF 1,5 million ont certes été pris en considération. Des ajustements auraient pu leur être apportés, mais ils n'ont jamais réussi à passer. Présenter un déficit budgétaire de CHF 3,5 millions et prétendre que des solutions seront trouvées en commission, c'est faire fausse route : le budget sera finalement voté en l'état. Par conséquent, le groupe PLR préfère que le Conseil administratif revienne au Conseil municipal avec un budget au plus près de l'équilibre, déficitaire de quelques centaines de milliers de francs, sur lequel il sera possible de discuter.

M. Piguet est surpris des trois positions de refus d'entrée en matière. L'Exécutif a effectué un travail exceptionnel pour trouver un certain nombre d'économies qui sont conséquentes – il est question ici du bien-être du personnel de l'administration, de coupes d'envergure par exemple dans la formation ou la promotion de la santé, mais aussi pour la fête des écoles, prestation qui participe à l'identité carougeoise. Les trois quarts des postes qui étaient prévus au projet de budget ont été supprimés. Des économies conséquentes ont donc été réalisées. Le déficit respecte la norme d'admissibilité de la LGAF. À cela s'ajoute le taux de centime additionnel, qui équivaut à celui de Troinex ou de Choulex, communes qui n'ont pas les besoins de Carouge en termes socioéconomiques. À nouveau, M. Piguet fait part de sa surprise face à une position qui est dogmatique. Il souligne que la situation actuelle découle de trois réformes fiscales votées par une majorité de droite du Grand Conseil et qui impactent en 2025 l'état des finances carougeoises. Si ces trois groupes ont des relais auprès de la députation cantonale, M. Piguet les invite à les utiliser. Carouge paie le prix de réformes cantonales qui ont un impact désastreux.

Mme Molinari ne reviendra pas sur le contexte politique qu'a rappelé M. Piguet et qui dépasse le cadre de la Commune. En revanche, elle précise que, si les commissions TCR que le Conseil administratif a mises en place depuis cinq ou six ans – auparavant, le budget était directement présenté, comme ce soir – n'ont pas été tenues cette année, c'est parce qu'il a été impossible de faire autrement. Comme expliqué en commission Finances, le Conseil administratif n'a pas pu présenter en commission TCR les variations par service, non pas parce qu'il ne voulait pas le faire (les présentations étaient prêtes) mais parce que, deux jours avant ladite commission, il a reçu les nouvelles prévisions fiscales. Comme les conseils administratifs de toutes les communes, dont la plupart se sont peut-être trouvées dans une situation un peu moins difficile car elles sont peu nombreuses à prévoir des commissions pré-budget, le Conseil administratif était tenu au secret de fonction et ne pouvait pas divulguer les nouvelles données. Peut-être aurait-il dû, d'une façon moins honnête que ce qu'il a décidé de faire, présenter le budget qui avait été élaboré et, une semaine plus tard, annoncer que les dernières prévisions fournies par le Canton impliquaient une diminution de plus de CHF 4 millions. Le Conseil administratif a choisi au contraire d'être transparent tout le long du processus. Mme Molinari regrette que, malgré ce dialogue positif à l'interne du Conseil administratif, malgré le travail important qui a été réalisé, des positionnements sont pris qui, à son sens, ne sont pas en adéquation avec le rôle du Conseil municipal. Analyser un budget et le voter est la prérogative spécifique du Conseil municipal. S'y soustraire, c'est ne pas remplir la fonction qui est celle de ce Conseil. Quand Mme Molinari entend au niveau cantonal que des mesures seront prises au printemps prochain, elle pense que l'attitude du Conseil administratif de la ville de Carouge est bien plus responsable, sans mentionner les services qui ont effectué un travail minutieux. Elle regretterait qu'une non-entrée en matière soit décidée, mais il sera alors de la responsabilité du Conseil municipal d'assumer cette décision, en sachant qu'aller en douzièmes provisionnels serait risqué puisque ceux-ci seraient plus élevés que le budget qui est soumis aujourd'hui.

La position de M. Robert sera sans doute un peu plus mesurée que celle de certains de ses préopinants. Il comprend la position et la frustration de certains – peut-être parce qu'il

est nouveau et qu'il s'agit de son premier exercice budgétaire. Il remercie évidemment le Conseil administratif du travail qui a été réalisé. S'il évoque de la frustration, c'est parce que les membres du Conseil municipal ont eu peu d'informations. Ils découvrent les chiffres ce soir, mais il faut évidemment du temps pour digérer ce classeur. M. Robert avoue avoir été partagé sur la question du refus d'entrée en matière. Contrairement à l'avis qui a été exprimé de l'autre côté de la table, il ne s'agit pas d'une décision abusive. Il s'agit d'exprimer la position qu'a priori, proposer un budget présentant un excédent de charges de CHF 3,5 millions n'est pas satisfaisant, quel que soit le travail qui a été effectué en termes de réductions des charges. M. Robert a entendu que, cette année, un exercice particulier avait été fait. Pourquoi n'a-t-il pas été fait les années précédentes ? M. Robert revient ensuite sur les propos d'un autre préopinant, propos qu'il convient de nuancer. La baisse d'impôts des personnes physiques – M. Robert l'a dit en commission Finances, il regrette que le Grand Conseil ait étendu cette baisse aux très hauts revenus qui, à son avis, n'en avaient pas besoin – a tout de même été plébiscitée par 62 % de la population, y compris à Carouge. Quand il voit qu'en 2027, le centime additionnel pourrait passer à 47,5, il considère qu'il serait choquant que la Commune reprenne d'une main ce que le Canton a donné de l'autre. Il respecte toutes les positions, mais celle du groupe PLR, sur laquelle il est mesuré, se comprend. C'est un signal politique. De toute façon, il faut être clair : la majorité étant ce qu'elle est, le Conseil votera sans doute l'entrée en matière. M. Robert espère que, si le budget est finalement renvoyé en commission, un travail constructif pourra y être mené.

M. Mützenberg souhaite ajouter quelques éléments, afin de permettre au Conseil municipal de trancher sereinement. Il entend le signal d'une partie de cet hémicycle, que cette version du budget ne satisfait pas. Certes, le budget est imparfait, mais M. Mützenberg insiste, comme Mme Molinari, qu'il est issu de négociation et d'un long travail d'arbitrages souvent difficiles. Le Conseil municipal découvre le classeur ce soir et M. Mützenberg peut entendre l'argument sur le manque d'informations préalables. Cependant, le Conseil municipal sait, à ce stade, que de nombreuses baisses de prestations sont prévues. Le travail en commission permettra d'examiner en détail ces diminutions et les différents choix que le Conseil administratif propose. Désormais, le budget appartient au Conseil municipal. Celui-ci doit le passer en revue et éventuellement prendre d'autres orientations afin de se rapprocher plus ou moins de l'équilibre. M. Mützenberg a l'impression que le Conseil administratif a fait son travail, durant ces derniers mois et en toute transparence. Comme Mme Molinari, il pourrait réfléchir à l'avenir à la nécessité de transparence mais, quoi qu'il en soit, le Conseil administratif a donné au Conseil municipal toutes les indications, étape par étape, et maintenant ce budget est entre les mains de ce dernier. Refuser de le prendre en considération, ce n'est pas aller jusqu'au bout du chemin. Il en va de la responsabilité du Conseil municipal. Il est arrivé par le passé que le Conseil municipal vote le budget sur le siège, sans même ouvrir le classeur. Ce soir, certains choisissent l'autre extrême. M. Mützenberg entend bien le message, non seulement pour ce budget mais pour les années suivantes. Il espère que le Conseil municipal acceptera d'étudier le budget proposé, de négocier, de l'amender, d'en faire son propre document. Voilà le plaidoyer qu'il souhaitait faire.

M. Epars s'inscrit en faux contre l'affirmation qu'il s'agit d'une tactique politique. Il s'agit uniquement d'une question de bon sens. Il peine à comprendre qu'on explique aux ménages qu'il faut éviter la dette et qu'une commune se permette un budget à ce point déficitaire. Il tient ensuite à rassurer Mme Molinari : ce n'est pas un rejet de la transparence. Au contraire, M. Epars salue la transparence. Il constate qu'elle a été la plus complète possible et que le Conseil administratif n'avait aucune influence sur certains éléments, notamment les changements de dernière minute qui l'ont obligé à annuler la TCR. Par ailleurs, le Conseil municipal ne fuit pas ses responsabilités. Au contraire, il remercie le Conseil administratif pour le travail effectué, mais il souhaite que le Conseil administratif aille un peu plus loin. M. Epars rappelle en outre qu'en 2027, les communes

n'auront plus l'autorisation de présenter un budget déficitaire. De manière intuitive, il aurait tendance à penser que la ville de Carouge pourrait commencer l'exercice dès cette année, de façon à être prête l'année prochaine. Dans le cas contraire, elle repousse le problème d'une année. Enfin, M. Epars répète qu'il ne s'agit pas d'une question de tactique politique, mais de bon sens. L'on sait bien que Carouge se trouve en bas de la cascade et qu'elle subit des décisions qui viennent d'ailleurs. Cela ne l'empêche pas d'être un peu plus vertueuse que ce qui lui est demandé – ce sera tout cela de gagné pour l'année prochaine.

M. Moya est surpris par la réaction de la droite ce soir. N'ayant pas vu cette réaction en commission des Finances, il pense qu'elle est effectivement arbitraire et politique. La droite aurait dû avoir cette réaction auparavant, lors des années d'opulence. C'était à ce moment qu'il fallait réagir et travailler pour optimiser le budget. Aujourd'hui, le Conseil administratif a travaillé dans l'urgence et fait ce qu'il a pu, au détriment des Carougeois puisque c'est le service public qui sera affecté. Pour avoir établi de nombreux budgets, M. Moya se met sans peine à la place du Conseil administratif. Il sait ce que manager des équipes représente, ce que devoir travailler avec des ressources limitées signifie. Il ne peut que s'opposer à ceux qui disent aujourd'hui au Conseil administratif de tailler de plusieurs millions de francs, et de le faire en quelques semaines. Il veut bien que ce travail soit envisagé quand la Commune reviendra aux résultats qu'elle a connus ces dernières années – et, encore une fois, c'était à ce moment-là que la droite aurait dû faire le travail.

M. Voignier rappelle que si le groupe PLR a proposé par le passé, une fois, de voter le budget sur le siège, c'est parce des séances de travail avaient eu lieu en TCR, lors desquelles les groupes avaient pu s'exprimer, chercher des pistes et obtenir des explications. Le Conseil administratif a expliqué que cela n'avait pas été possible cette année. M. Voignier l'entend. Mais, pour mémoire, quand M. Voignier avait proposé, à l'époque, la discussion immédiate, certains groupes avaient eu exactement les mêmes réactions que ce soir, en pensant qu'il y avait anguille sous roche. Le groupe PLR avait expliqué que ce n'était pas le cas et le Conseil municipal avait voté le budget sur le siège. M. Voignier aborde ensuite la question des douzièmes provisionnels, qui alarment certains. Il rappelle que la Commune avait déjà, dans le passé, entamé une année sous le régime des douzièmes provisionnels. A l'époque, le conseiller administratif délégué aux finances était Vert, comme aujourd'hui. Le Conseil municipal avait travaillé avec ce conseiller administratif, les discussions avaient repris, les groupes s'étaient mis autour de la table et avaient abouti à un budget. Il ne faut donc pas peindre le diable sur la muraille. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de dire que le travail n'a pas été effectué, mais qu'il est possible d'aller un peu plus loin et qu'il faut prendre le temps de le faire. La Commune fonctionnera peut-être un ou deux mois en douzièmes provisionnels, un terrain d'entente sera trouvé et un budget sera voté. M. Voignier comprend les inquiétudes exprimées à propos de ce régime, qui peut surprendre. Même le conseiller administratif PLR est étonné, car il n'a pas été préparé à ces prises de parole. Il a fait son travail, avec les deux autres conseillers administratifs. Mais, encore une fois, il convient d'aller un peu plus loin, de discuter et de prendre le temps. Si le Conseil municipal prend en considération le budget proposé ce soir, deux séances de la commission des Finances seront consacrées à son examen, lequel consistera à passer en revue le budget ligne par ligne. Peu de questions seront posées, il n'y aura pas de réelle discussion. Ne pas prendre en considération le budget proposé, c'est certes accepter les douzièmes provisionnels pendant un ou deux mois, mais c'est se donner le temps de discuter, sans ultimatum fixé au mois de décembre prochain. M. Voignier tenait à rappeler ces éléments de contexte. Encore une fois, quand le groupe PLR avait proposé de voter le budget sur le siège, il ne s'agissait pas d'un coup de *bluff*, mais d'une attitude constructive, comme ce soir. Il veut simplement que le Conseil administratif prenne ses responsabilités et aille un peu plus loin, afin que le Conseil municipal puisse discuter sereinement.

M. Calame se permet également de partager son observation du contexte. L'inquiétude sur un budget déficitaire est légitime. Néanmoins, ces vingt dernières années, si les budgets étaient positifs ou négatifs, les comptes, eux, ont toujours été positifs, et parfois même largement positifs. L'année dernière, le résultat a permis des amortissements anticipés à hauteur de CHF 14 millions. Ensuite, pour illustrer ce que signifie les douzièmes provisionnels, M. Calame prend l'exemple d'un projet important intégré dans ce budget, celui de la municipalisation des crèches, porté par le conseiller administratif en charge du social, et qui implique le transfert dans le personnel municipal de l'ensemble du personnel des crèches. Cela entraîne une augmentation des charges – peut-être est-ce parce que ce personnel est très mal payé dans les associations pour lesquelles il travaille actuellement. Continuer d'offrir un service de qualité à la population était du reste l'un des arguments en faveur de ce projet, sachant qu'avec la concurrence d'autres crèches municipalisées, il devient difficile d'engager du personnel pour développer les crèches. Commencer l'année 2026 en douzièmes provisionnels ne serait donc ni indolore ni sans conséquence, contrairement à ce que prétendent certains. Enfin, M. Calame souligne à son tour que voter les budgets est une des prérogatives du Conseil municipal. Il considère qu'il est aussi du devoir du Conseil municipal – et de l'engagement qu'ont pris les élus – de travailler sur les budgets proposés. Il est surprenant et difficile à comprendre que certains refusent ce travail.

M. Fraomene explique que certains diront que la meilleure défense, c'est l'attaque, mais M. Fraomene considère que faire porter à la municipalisation des crèches le poids des augmentations de charges est hors de propos. En enlevant la dissolution des fonds des crèches, le déficit budgétaire serait catastrophique. M. Fraomene invite les membres du Conseil municipal à lire avec attention le documents PDF.

M. Guinchard signale que le groupe UDC craint que, dans l'hypothèse où le Conseil municipal vote la prise en considération de ce budget déficitaire à hauteur de CHF 3,5 millions, le déficit sera encore augmenté en commission. La gauche sera-t-elle prête à suivre un ou deux amendements proposés par la droite et le centre pour diminuer ce déficit ? M. Guinchard ajoute que, si l'année prochaine ou dans deux ou trois ans, une hausse du centime additionnel est décidée, le groupe UDC lancera un référendum, récoltera les signatures et ira en votation si besoin.

Mme Molinari revient sur un point qui a été évoqué et qui n'est pas correct. La limite RFFA de CHF - 5,1 millions est valable également en 2027. À partir de 2028, il sera toujours possible de présenter des budgets déficitaires mais, comme c'était le cas avant RFFA, il faudra présenter un retour à l'équilibre dans les quatre ans, par le biais du plan financier quadriennal. Par ailleurs, Mme Molinari souligne que le fait de présenter un plan financier quadriennal prévoyant une augmentation importante du centime dans les prochaines années ne signifie pas que cette hausse aura lieu. Elle en veut pour preuve l'augmentation du centime additionnel qui était prévue dans les plans financiers quadriennaux précédents et qui n'a jamais été appliquée. Mme Molinari ajoute que le plan financier quadriennal n'est pas soumis au vote du Conseil municipal. Il a pour fonction de montrer au Canton les réflexions de la Commune. Celle-ci ne serait même pas obligée de présenter cet instrument parce que le déficit budgétaire est inférieur à la limite RFFA de CHF - 5,1 millions. Mme Molinari insiste sur le fait que les augmentations du centime inscrites dans les plans financiers quadriennaux n'ont pas eu lieu, parce que le contexte économique a permis d'obtenir des comptes largement excédentaires, même si les budgets étaient déficitaires. Pour rappel, ce sont CHF 53 millions d'amortissements complémentaires qui ont pu être passés ces cinq dernières années. Le Conseil administratif n'ayant pas de boule de cristal, il ne saurait dire si ce sera le cas l'année prochaine. L'instabilité de l'économie mondialisée augmente de plus en plus. Aujourd'hui, le Canton, les communes de droite, les communes de gauche, les petites communes et les grandes communes sont tous logés à la même enseigne, hormis des communes qui ne comptent pas de personnes

morales et quelques personnes physiques extrêmement fortunées. Ce n'est pas une question carougeoise mais bien une question structurelle. Mme Molinari répète ensuite que ce n'est pas parce que le plan financier quadriennal indique une hausse du centime additionnel que celle-ci aura lieu. Tout dépendra de l'évolution de la situation. Et, surtout, une éventuelle hausse du centime additionnel sera discutée et votée par le Conseil municipal. Puis Mme Molinari explique à l'attention des nouveaux élus que le processus pré-budgétaire a été mis en place il y a environ cinq ans. Ce processus permet à la discussion de se dérouler. Dans l'agenda des commissions, des plages ont été volontairement laissées vides afin que des séances interpartis puissent avoir lieu. Prétendre ce soir que le Conseil municipal n'a pas les éléments qui lui permettraient de débattre semble incorrect, sachant que le but des commissions est justement d'analyser le budget en détail, avec les services de l'administration. Toutes les questions pourront être posées. C'est maintenant que le travail du Conseil municipal commence.

M. Mützenberg rebondit sur les propos de M. Guinchard. Si le Conseil municipal entre en matière, rien ne l'empêche de renvoyer le budget en commission TCR plutôt qu'en commission des Finances. Il peut se réunir en TCR autant de fois que nécessaire pour négocier le budget, quitte à, dans le pire des cas, demander d'être saisi plus longtemps, avec toutefois les conséquences des douzièmes provisionnels. Si le Conseil municipal entre en matière, ce budget lui appartiendra et ce sera à lui de négocier les amendements et de faire des propositions, pour autant bien sûr que des majorités se dessinent. Le processus n'est pas figé.

M. Gerster revient sur l'intervention de M. Moya, dont il apprécie la jeunesse des propos. Il rappelle que, ces cinq dernières années, des commissions ont eu lieu et la gauche – il reprendra ce terme puisque d'autres intervenants ont évoqué un clivage gauche / droite – n'a accepté aucun amendement proposé par la droite. Si M. Moya siège en commission des Finances, il pourra se rendre compte des discussions qui s'y déroulent. M. Gerster espère que M. Moya participera activement à la discussion, sachant qu'à la relecture des procès-verbaux, force est de constater que les intervenants sont majoritairement de droite et que les commissaires de gauche, eux, valident simplement le budget proposé. Dire que la droite n'a rien fait ces dernières années, c'est méconnaître le passé. Si, ce soir, la droite ne prend pas en considération le budget, c'est pour marquer le fait qu'elle n'a pas obtenu toutes les informations voulues mais, surtout, pour montrer que, si la gauche est d'accord de travailler ensemble pour aboutir à un budget à l'équilibre, la droite est prête à travailler et à avancer.

À entendre certaines interventions, M. Baertschi comprend qu'il s'agit d'un saute d'humeur de la part de la droite. Il rappelle que le budget 2020 était déficitaire à hauteur de CHF 6 millions. Cette année, le déficit est de CHF 3,5 millions, mais l'on dit que la situation est catastrophique. Il faut remettre les pendules à l'heure. De plus, les comptes de ces dernières années étaient tous positifs. Certains arguments avancés par la droite ne tiennent pas la route. Pour le reste, M. Baertschi reconnaît que l'évolution de la situation est préoccupante. Il pense qu'ils sont plusieurs, quel que soit leur bord politique, à partager les remarques formulées ce soir. Il souhaite vivement qu'il soit possible d'en discuter en commission.

M. Lauret revient sur la municipalisation des crèches. En tant que président de la commission Sociale, il souligne que le projet de municipalisation présenté par l'administration sociale et le conseiller administratif, M. Fraomene, est de bonne qualité et indispensable. La municipalisation coûte cher, mais M. Lauret est persuadé qu'elle apportera un confort supplémentaire aux parents qui ont besoin de ce mode de garde pour leurs enfants. Il tenait à apporter cette précision. Le projet a été développé en collégialité et a demandé un travail considérable à l'administration sociale et au conseiller administratif en charge.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la prise en considération de la délibération.

La prise en considération est acceptée par 16 oui, 13 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Finances.

M. Schmutz propose de basculer en TCR les deux séances de commission Finances qui sont prévues, afin que l'ensemble du Conseil municipal puisse y participer, dans l'objectif que les arguments qui seront présentés fassent en sorte que, le 11 décembre prochain, toutes les propositions soient claires. Le groupe UDC espère que la gauche, conformément à ses dires, sera ouverte aux divers amendements que proposera la droite.

M. Calame remarque que la complexité du travail à mener et la nécessité de faire preuve d'un important engagement pour travailler sur le budget ont été évoquées ce soir à plusieurs reprises. En commission TCR, ce seraient les trente-trois membres du Conseil municipal qui se mettraient à l'œuvre. Or, chaque parti a pris soin de nommer à la commission des Finances des représentants qui ont connaissance de ces différentes questions. Travailler à trente-trois sur ce dossier en commission TCR, c'est se perdre. Par conséquent, M. Calame soutient la proposition du bureau de renvoyer la délibération en commission des Finances.

M. Baertschi relève que, jusqu'à présent, les TCR n'examinaient pas chacune des lignes budgétaires, mais avaient des présentations des différents services et des magistrats, qui venaient expliquer les options retenues. Ce processus n'a pas pu avoir lieu cette année, pour les raisons expliquées par le Conseil administratif. Pour ceux qui n'ont jamais siégé en commission des Finances, M. Baertschi explique que le travail consiste à parcourir le budget page par page. Les commissaires indiquent qu'ils sont d'accord avec tel point, ou demandent une correction sur tel autre. Faire ce travail à trente-trois nécessitera de doubler le nombre de séances prévues. De plus, M. Baertschi n'est pas certain que chacun voudra participer aux TCR. Il ajoute – en pensant en particulier au groupe UDC qui, ne comptant que trois membres, n'a probablement qu'un commissaire aux finances – que tout membre du Conseil municipal a la possibilité d'assister à la commission Finances, sans jetons de présence. En conclusion, même s'il est favorable à une ouverture, il pense que le débat en TCR sera difficile.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la proposition de renvoi en commission TCR.

Le renvoi en commission TCR est accepté par 16 oui, 8 non et 6 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier relève que le débat en TCR sera probablement plus long qu'en commission des Finances, raison pour laquelle il suggère de prévoir éventuellement d'autres séances, voire une commission des Finances pour clore l'examen du budget, parce que celui-ci aura suffisamment avancé et que les discussions auront eu lieu. Par ailleurs, il recommande aux membres de la commission Finances de ne pas oublier qu'un travail interpartis est aussi possible. Un tel travail a eu lieu sur d'autres objets, à la satisfaction de tous. Il ne faut pas fermer cette porte. Enfin, si M. Voignier répète que tous les amendements proposés par la droite ont été refusés ces dernières années, il espère néanmoins que chacun aura l'intelligence de se rappeler qu'il faut être capable de perdre quelque chose pour gagner quelque chose. Ces paroles viennent d'une personne que M. Voignier apprécie beaucoup, M. Pierre Maulini. Le Conseil municipal devrait s'en inspirer.

pour ce budget, et avoir une pensée pour ce que vit la famille de M. Pierre Maulini aujourd'hui.

Au nom du groupe PLR, M. Ducellier recommande de viser un budget à l'équilibre, comme indiqué en pré-séance. Le groupe PLR se réjouit de l'enthousiasme dont témoignera la gauche pour trouver des consensus et faire des efforts ensemble.

M. Von Burg exprime un certain étonnement par rapport à l'insistance de la droite à obtenir un budget équilibré, alors que les comptes, chaque année, le sont, et sont même bénéficiaires. Il ne voit pas ce que la droite recherche.

La séance est suspendue une dizaine de minutes.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 016-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'427'000. - AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Mme Molinari introduit le sujet. Comme chaque année, une délibération est présentée au Conseil municipal à propos de la contribution annuelle à verser au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), qui se monte cette année à CHF 1'427'000.-. Pour rappel, le FIDU est un fonds péréquatif qui a été mis en place au niveau cantonal et auquel les communes sont obligées de contribuer. Cependant, celles-ci peuvent également bénéficier de subventions d'investissement par le biais de ce fonds, pour autant que les conditions requises soient remplies. Le FIDU peut ainsi contribuer au financement de certains équipements, tels que les classes d'écoles, les espaces publics ou encore la construction de nouveaux logements. En conclusion, Mme Molinari invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président mentionne que le bureau proposait le renvoi en commission Finances. Cependant, la délibération sera renvoyée en commission TCR, puisque le Conseil municipal a décidé de renvoyer le projet de budget 2026 en commission TCR.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation. Il constate que la parole n'est pas demandée.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 017-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 491'000.— DESTINÉ À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Mme Molinari introduit le sujet. Comme chaque année, le Conseil administratif soumet au Conseil municipal, simultanément à la proposition de budget, une « grande délib' » qui, cette année, propose des investissements plus bas que les autres années, pour un montant de CHF 491'000.-. Cette délibération porte sur un ensemble de lignes pour lesquelles il serait fastidieux de voter des délibérations spécifiques au cours de l'année, s'agissant de petits montants ou de besoins ponctuels d'équipements ou d'entretiens. Les différents postes qui sont intégrés dans cette délibération ont fait l'objet d'une analyse minutieuse en amont. Cette année, les arbitrages ont été particulièrement importants, en

ligne avec les mesures prises par le Conseil administratif au vu du contexte budgétaire. Les investissements présentés se rapportent à des mesures de sécurisation urgente, de mise en conformité et de réparation nécessaire, mais aussi à quelques objets que le Conseil municipal a déjà votés. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président mentionne que le bureau proposait le renvoi en commission Finances. Cependant, la délibération sera renvoyée en commission TCR, puisque le Conseil municipal a décidé de renvoyer le projet de budget 2026 en commission TCR.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation. Il constate que la parole n'est pas demandée.

M. Voignier recommande de fournir en commission des explications sur le montant de CHF 75'000.- relatif au plan de mobilité seniors, accessibilité universelle. Ces dernières années, il est intervenu à de nombreuses reprises à propos de l'accessibilité universelle. Il souhaite savoir si cette somme comprend par exemple l'ascenseur dont il a demandé la mise à disposition pour les personnes à mobilité réduite, des rampes ou d'autres éléments appropriés. Des explications sur les cartes mobilité active et la promotion de la mobilité douce et de l'activité physique seraient également utiles.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 018-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER (PLQ) N° 30129-67, CAROUGE / PRAILLE ACACIAS VERNETS – « ÉTOILE 2 »

Mme Molinari introduit le sujet. Ce soir, le Conseil municipal examine un dossier important pour l'avenir urbain de la commune : le plan localisé de quartier (PLQ) n° 30129-67, dit « Étoile 2 ». Il s'inscrit dans la continuité du plan directeur du PAV et poursuit la dynamique de mutation urbaine du secteur de l'Étoile. Le secteur concerné, situé entre l'avenue de la Praille, la rue Alexandre-Gavard et la rue Antoine-Jolivet, constitue l'un des maillons essentiels dans la transformation déjà amorcée sur ce périmètre. Pour rappel, le PLQ « Étoile 1 » a également été soumis au Conseil municipal, qui l'a préavisé favorablement le 20 juin 2019.

La morphologie urbaine proposée par ce PLQ découle de l'image directrice de l'Étoile, conçue par l'équipe pilotée par l'architecte Pierre-Alain Dupraz en 2015. Le PLQ « Étoile 2 » est la traduction réglementaire et constructive de cette vision. Ce périmètre fait le lien entre les Noirettes et complète la connexion urbaine avec le futur cœur de l'Étoile, prolonge la remise à ciel ouvert de la Drize, et permet la construction de 58'992 m² de surface brute de plancher, dont 56'913 m² pour du logement et 1'500 m² pour des équipements publics.

Comme la loi le prévoit (article 5a LGZD), le dossier a été élaboré par le Canton, dans le cas présent la direction PAV, et est composé d'un plan, d'un règlement et d'un rapport explicatif. A cela s'ajoutent une notice d'impact sur l'environnement, un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux et un concept énergétique territorial. L'ensemble de ces documents sont disponibles en annexe de la délibération. Ce projet a fait l'objet d'un traitement administratif complet. Une enquête technique a été menée auprès des services de l'État et de la Commune. Ses résultats ont été en grande majorité intégrés au dossier. L'enquête publique s'est déroulée, quant à elle, du 18 août au 18 septembre 2025. Quatre observations ont été déposées dans le délai légal, et le département du territoire y a répondu point par point. A l'issue de cette procédure, le département du territoire a invité la Commune, par courrier daté du 28 octobre 2025, à émettre son préavis dans un délai

de 45 jours, conformément à l'article 6 alinéa 4 de la Loi générale sur les zones de développement.

Le préavis propose de soutenir ce PLQ, tout en demandant la prise en compte et l'intégration de certains éléments en relation aux surfaces d'équipements publics, sur les rez-de-chaussée, sur la gestion des chantiers, et sur l'adaptation des besoins de stationnement, notamment en ce qui concerne le stationnement des deux-roues motorisés et pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agit de protéger les intérêts des habitantes et habitants, et de garantir que ce grand projet permette l'intégration de leurs besoins et une bonne qualité de vie, avec un périmètre favorisant les échanges.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à préavisier favorablement le PLQ « Étoile 2 », avec les réserves mentionnées, afin de poursuivre la transformation ambitieuse, responsable et exemplaire de la commune. Une date pour une double commission PAV a été pré-agendée le 18 novembre afin de présenter plus en détails le projet et de permettre aux membres du Conseil municipal d'en discuter. Un responsable de la direction PAV est à disposition pour présenter le PLQ, si le Conseil municipal le souhaite.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

En préambule, M. Ducellier se réjouit de découvrir le dossier. Il rappelle ensuite que, lors de la dernière commission, il a été évoqué qu'une réserve d'environ 1'500 m² de surface d'équipements publics était prévue dans ce PLQ. Le groupe PLR souhaite obtenir une vision des équipements publics communaux prévus dans ce périmètre. Il serait intéressant d'entendre le service social, afin de savoir si le type d'équipements publics envisagé dans ce périmètre correspond aux besoins de la commune.

M. Calame recommande à la commission d'inviter un représentant de la direction PAV. Il signale ensuite que deux nouveaux titres ont été ajoutés à la loi sur les constructions et installations diverses (LCI). Ils sont entrés en vigueur le 22 octobre 2025. Ils portent sur l'empreinte carbone des matériaux de construction. Le groupe des Verts est sensible à ce sujet, d'autant plus dans le cadre d'un plan localisé de quartier qui prévoit de nombreuses constructions. Selon le principe qui figure dans la LCI, toute construction ou rénovation importante doit être conçue et réalisée à base de matériaux propres et doit minimiser son empreinte carbone. M. Calame fera grâce des détails au Conseil municipal, mais il souhaite qu'il soit indiqué en commission de quelle manière seront intégrés ces nouveaux éléments dans ce projet important. Il invite également la commission à transposer à Carouge la règle d'exemplarité de l'Etat de Genève citée dans les dispositions relative à l'empreinte carbone des matériaux de construction.

M. Baertschi mentionne qu'une audition des représentants du PAV a eu lieu cette semaine lors d'une séance intéressante. De mémoire, le PLQ dont il est question ce soir comprend le projet de tour de 170 mètres, qui ne plaît peut-être pas à tout le monde mais qui, surtout, pose des questions d'ombre, comme le montrent les documents qui ont été remis en commission. M. Baertschi souhaite que soit clarifiée la question du financement de l'espace public. En effet, une place alluviale et un certain nombre d'aménagements à charge de la ville de Carouge se trouveront à proximité de la tour. Quelques éléments relatifs aux modalités de financement seraient nécessaires. Une participation des taxes d'équipement, par exemple, serait sans doute envisageable, s'agissant d'un périmètre en zone de développement.

Mme Molinari précise que ce PLQ ne traite pas de la tour de 170 mètres. Il porte sur le périmètre où une tour bien plus basse est prévue.

La question de M. Baertschi reste valable concernant le financement des espaces publics.

M. Etienne relève que le Club en fauteuil roulant a remis aux membres du Conseil municipal un dossier comportant plusieurs points. Il invite la commission à veiller à ce que les recommandations qui seront émises à l'attention du Conseil d'Etat fasse référence à ce dossier.

9. RÉSOLUTION ADMINISTRATIVE RA 002-2025 P : PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'EXIGIBILITÉ DE LA RENTE DU DROIT DE SUPERFICIE DUE PAR LA FONDATION DU CINÉMA BIO POUR LA PÉRIODE 2026-2029

M. Mützenberg introduit le sujet. Cette résolution est régulièrement présentée au Conseil municipal, tous les quatre ans. En 2004, après la votation populaire et la constitution de la Fondation du cinéma Bio, le Conseil municipal a octroyé à la fondation pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, renouvelable, un droit de superficie distinct et permanent. La délibération a fixé le montant de la rente du droit de superficie à 1 % sur la valeur du terrain non indexée, valeur qui s'élève à CHF 992'440.-. Elle prévoyait toutefois que, tous les quatre ans, en fonction de la situation économique de la fondation, le Conseil municipal déciderait s'il exigeait ce montant ou non. Depuis 2004, le Conseil municipal a toujours accordé la gratuité de ce droit de superficie. Il convient aujourd'hui de se prononcer sur l'exigence ou non du montant de la rente.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de renoncer encore une fois à exiger de la fondation le versement de la rente du droit de superficie pour la période allant de ce jour jusqu'en 2029. Pour rappel, le Cinéma Bio ne reçoit pas de subvention de la part de la Commune pour ses frais de fonctionnement. Il perçoit uniquement des subventions en contrepartie de prestations, pour les activités de cinéma scolaire, le parascolaire et des projets spécifiques, pour un montant total de CHF 30'000.-.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Calame remarque que cette question est en effet posée au Conseil municipal à intervalles réguliers. Historiquement, elle découle des discussions qui ont eu lieu au moment de l'achat du cinéma. Depuis maintenant vingt ans, la fondation gère ce cinéma, avec un conseil de fondation composé de membres bénévoles et dans lequel sont représentés tous les partis autour de cette table – certains ici font du reste partie de ceux qui contribuent à cette belle réussite commune. La marque de confiance que le Conseil municipal réitère par son vote à chacune de ces occasions est importante pour la fondation. Exploiter un cinéma n'est pas une activité économique évidente ; le Conseil municipal a souvent parlé des petits commerces, auxquels le cinéma Bio peut peut-être être associé, même s'il compte 300 places. Ce cinéma contribue à l'essor de Carouge et de la culture. M. Calame souligne à nouveau que la marque de confiance témoignée par le Conseil municipal a toujours été très appréciée par la fondation.

M. Schmutz signale que le groupe UDC soutiendra cette résolution et abonde dans le sens de M. Calame.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la résolution.

La résolution est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

10. MOTION MO 005-2025 P : CREATION D'UN « PASSSPORT » CAROUGELOIS

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président invite le secrétaire à donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu l'importance de la pratique sportive pour la santé de la population.

Vu la fermeture de la piscine de la Fontenette.

Vu les bienfaits du sport en matière de cohésion sociale et d'intégration.

Vu la volonté municipale de promouvoir le sport comme vecteur de lien social.

Vu la richesse du tissu associatif sportif carougeois.

Considérant

- que la pratique sportive contribue au bien-être de tous,*
- que l'accès au sport doit être facilité pour l'ensemble de la population carougeoise,*
- que ce dispositif doit bénéficier aux familles, aux jeunes, aux adultes et aux seniors,*
- que les associations sportives locales méritent d'être soutenues,*
- que les équipements sportifs communaux constituent un patrimoine à valoriser,*
- que d'autres communes ont mis en place avec succès des dispositifs similaires.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- À créer un « PassSport » carougeois d'un montant de CHF 100.— destiné aux résidents de la commune pour faciliter l'accès aux activités sportives.*
- À définir les modalités d'attribution de ce PassSport pour toutes les tranches d'âge.*
- À établir les conditions d'utilisation auprès des associations sportives locales, des clubs et équipements sportifs communaux.*
- À étudier les partenariats avec les associations sportives carougeoises.*
- À évaluer le budget nécessaire et proposer son financement.*

Le groupe les Socialistes Carougeois

Date du dépôt : Carouge, le 30 octobre 2025

M. Moya précise que la motion est pensée pour toutes les Carougeoises et les Carougeois qui pratiquent ou souhaitent pratiquer un sport. Il s'agit de les soutenir dans leur pratique, mais également de soutenir les associations sportives carougeoises. M. Moya invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette motion.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Sport et loisirs.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Sana-Oppliger souligne que le groupe des Verts soutient toutes les démarches visant à favoriser le sport et à encourager sa pratique et son accessibilité à toutes et à tous. Cependant, il peine à comprendre ce que la motion demande. S'agit-il de mettre un montant à disposition des résidents qui devraient le dépenser dans des magasins de sports ou auprès de clubs et associations sportives ? Comment les motionnaires envisagent-ils la mise en place de ce PassSport ? Il serait utile de le préciser même en amont de la commission, afin de mieux diriger l'administration pour la préparation de la séance de commission. Par ailleurs, les motionnaires font-ils référence à la ville de Vernier et à la ville d'Onex ? En effet, la ville de Vernier propose un chèque famille pour encourager le sport mais aussi les activités extrascolaires telles que des activités créatives ou culturelles. Il serait intéressant, si le Conseil municipal est de cet avis, d'ajouter ces éléments dans la motion. Quant à la ville d'Onex, elle ouvre ses salles le dimanche aux familles des élèves des écoles. Cette mesure ne semble pas particulièrement coûteuse, et pourrait peut-être être mise en place à Carouge. En conclusion, le groupe des Verts soutiendra la motion mais souhaite en savoir plus en commission.

M. Schmutz indique que le groupe UDC est favorable à la motion. À titre personnel, il considère que soutenir le sport est très important pour les jeunes Carougeois. Il rejoint toutefois sa préopinante sur la nécessité d'apporter des précisions en commission. Le montant de CHF 100.- pour le PassPort sera-t-il annuel ? Pourra-t-il être employé dans tous les clubs sportifs ?

Mme Uldry soutiendra elle aussi la motion, parce qu'elle est également favorable au sport. Elle souhaite toutefois savoir si les motionnaires se sont penchés sur la question des bénéficiaires de ces CHF 100.-. Ces derniers bénéficieront-ils aux familles dans le besoin ou seront-ils distribués à chaque habitant ? Au vu du budget difficile pour 2026, la question mérite d'autant plus d'être posée.

M. Gerster recommande à la commission d'inviter le conseiller administratif PLR, dont le programme politique comporte cette mesure. Il serait souhaitable qu'il puisse faire part de son point de vue.

M. Voignier note que la motion part d'un bon sentiment, mais qu'il serait judicieux de présenter en commission les nombreuses actions qui sont déjà mises en place en matière de sociétés sportives ou musicales. Il cite à titre d'exemple le rabais dès le deuxième enfant. Par ailleurs, il est aussi d'avis qu'il est nécessaire de bien définir les bénéficiaires du PassPort.

M. Barbuzzi propose que la commission entende un représentant du service social, afin de savoir si des participations financières sont déjà disponibles pour certaines familles, notamment dans le domaine du sport.

11. MOTION MO 006-2025 P : OUVERTURE DE LA PATINOIRE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu les difficultés économiques actuelles d'un grand nombre de Carougeoises et Carougeois péjorant leurs capacités financières.*
- *Vu le nombre de familles qui ne peuvent se rendre en stations durant la période hivernale et notamment durant la période de vacances scolaires.*
- *Vu le nombre d'utilisateurs toujours plus nombreux de l'infrastructure de la patinoire, à savoir : les familles, les écoles, le club de hockey de Carouge, etc.*
- *Vu que la patinoire est couverte et permet ainsi une exploitation permanente quelle que soit la météo.*
- *Vu que les vacances d'hiver 2026 ont lieu du 23 au 27 février.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A maintenir l'exploitation de la patinoire jusqu'au 1^{er} mars 2026 inclus et d'inscrire la somme correspondant au coût d'une semaine d'exploitation comme dépense supplémentaire.

Date du dépôt : Carouge, le 6 novembre 2025

Le Centre – Vert'libéraux

M. Barbuzzi précise que la patinoire est censée fermer le 22 février 2026, soit la veille du début des vacances scolaires. L'objectif est de la laisser ouverte pendant cette semaine afin que les enfants qui n'auront pas la chance de partir en vacances d'hiver puissent au moins profiter de la patinoire. M. Barbuzzi est conscient que l'organisation des événements communaux risque d'être un peu compliquée, mais il serait dommage de se priver de la patinoire durant la semaine de vacances de février, et que les jeunes passent à proximité et voient qu'elle est en cours de démontage. Il invite le Conseil municipal à faire bon accueil à la motion.

Selon M. Schmutz, le Conseil municipal ne devrait même pas avoir besoin de parler aujourd'hui de cette motion, que le groupe UDC soutiendra fermement. Il propose que la motion soit votée sur le siège et, surtout, que le Conseil administratif prévoie d'ores et déjà que, l'année prochaine, l'ouverture de la patinoire soit décalée afin de prendre en

compte les vacances scolaires de février et qu'il ne soit pas nécessaire de déposer une nouvelle motion.

M. Lauret annonce que le groupe socialiste soutiendra lui aussi cette motion. Il rejoint son préopinant sur la nécessité de décaler l'ouverture pour les années suivantes, sachant que, l'année dernière, il avait aussi fallu demander de décaler d'une semaine l'ouverture de la patinoire. À l'avenir, il faut un calendrier mieux ajusté, qui inclue les vacances de février.

M. Robert est par principe en faveur d'une prolongation de l'ouverture de la patinoire. Il se permettra toutefois d'être prudent sur la pérennisation d'un décalage de l'ouverture de la patinoire. À Carouge, la patinoire ouvre tardivement par rapport à d'autres. Retarder son ouverture d'une semaine signifie la rapprocher fortement de Noël. À titre d'animateur du Hockey Club de Carouge, M. Robert peut dire que les garçons et les filles de Carouge attendent, depuis un moment déjà, avec impatience l'ouverture de la patinoire et l'activité du club qui débutera le 24 novembre. Il n'est pas certain que commencer une semaine plus tard soit la solution. Il ajoute que des éléments techniques, qu'il avoue ne pas maîtriser, doivent également être pris en compte, sachant que, sauf erreur, la patinoire est sous le régime d'une autorisation provisoire et limitée dans le temps. En conclusion, M. Robert est évidemment favorable à la prolongation, mais le décalage de l'ouverture mériterait une réflexion plus approfondie.

M. Mützenberg allait intervenir après la prise en considération, mais puisque certains points ont déjà été évoqués, il se permet d'intervenir maintenant. Tout d'abord, il est très à l'aise avec cette motion, qui est également soutenue par le parti socialiste. Il est sensible à la question. En effet, il est primordial que les jeunes qui ne partent pas durant les vacances de février puissent bénéficier d'activités et utiliser la patinoire. Ensuite, M. Mützenberg confirme que des contraintes administratives se posent. L'autorisation étant limitée à 90 jours, l'ouverture de la patinoire ne peut pas être prolongée sans conséquence sur la durée de l'exploitation. La Commune devra donc demander une dérogation à l'autorisation. Si la motion est acceptée, le Conseil administratif le fera volontiers et M. Mützenberg sera ravi de pouvoir la défendre, quitte à appeler personnellement les services de l'Etat. Cela dit, le Conseil municipal doit avoir conscience de cette contrainte. De plus, il existe des conséquences organisationnelles pour l'administration. Le SVEM et le service des sports se sont attelés à définir concrètement l'organisation envisageable. M. Mützenberg sait qu'ils feront leur maximum, mais la prolongation de l'ouverture de la patinoire met une pression importante sur ces services. Des impacts pourraient peut-être avoir lieu sur d'autres manifestations, sachant qu'il faut en principe un mois pour démonter la patinoire. Ce délai peut peut-être être raccourci, mais des contraintes logistiques se posent. Le 21 mars se déroulera la fête du printemps, avec le bonhomme hiver. Prolonger l'ouverture d'une semaine signifie qu'il ne resterait plus que trois semaines avant cette manifestation. La Commune fera son possible pour caler les agendas, mais M. Mützenberg souhaitait attirer l'attention du Conseil municipal sur les implications de cette motion. Enfin, pour les années suivantes, les vacances de février auront lieu plus tôt que cette année. La problématique du délai entre le bonhomme hiver et la fermeture de la patinoire ne se posera donc pas. M. Mützenberg a d'ores et déjà demandé au service des sports de s'assurer que la patinoire soit en service pendant les vacances scolaires des années 2027 à 2029. Une nouvelle motion ne sera pas nécessaire.

M. Etienne remarque à l'attention du Président qu'en principe, après la lecture de la motion et la présentation par les motionnaires, vient la prise en considération, lors de laquelle les partis peuvent dire quelques mots sur les raisons pour lesquelles ils prendront ou non la motion en considération. Or, il lui semble que le débat est déjà bien entamé, alors que la prise en considération n'a pas encore été votée.

Le Président reconnaît avoir mis la charrue avant les bœufs et soumet au vote la prise en considération de la motion.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président indique que le bureau propose la discussion immédiate, laquelle est, en effet, bien avancée.

M. Barbuzzi remercie le Conseil municipal d'avoir pris la motion en considération et décidé de la renvoyer directement au Conseil administratif. Pour rassurer M. Mützenberg, il a vérifié les dates d'ouverture de patinoires d'autres communes. La patinoire des Bastions est ouverte du 16 novembre 2025 au 2 mars 2026 et celle du Grand-Saconnex du 15 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026. Ces périodes étant plus longues que celle durant laquelle la Commune prévoyait d'ouvrir sa patinoire, M. Barbuzzi imagine qu'elle obtiendra sans grande difficulté une dérogation pour une semaine supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. POSTULATS

Il n'y en a pas.

13. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

14. PETITION PE 001-2025 R : « CAROUGE NE DOIT PAS DEVENIR UNE VILLE MORTE : SOUTENONS NOS COMMERCES ! »

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2025 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 14 octobre 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. J.-M. Antonioli s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. J.-M. Antonioli répond par la négative.

La commission a proposé le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet, en vue d'un renvoi au Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion.

M. Schmutz relève que la commission des Pétitions a reçu les pétitionnaires. Le groupe UDC considère que le Conseil administratif devrait faire le maximum pour donner suite aux demandes de la pétition, tout en respectant certains éléments discutés en commission, tels que les réglementations LCR, les places de parking gratuites et la facilité

de parquer devant les commerces. Il convient certes d'aller dans le sens des pétitionnaires, mais en respectant les lois.

M. Etienne indique que le parti socialiste soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il tient à saluer le travail effectué par les représentants des pétitionnaires qui ont été auditionnés. L'éclairage intéressant qu'ils ont apporté était appréciable. M. Etienne aborde ensuite la clause de non-concurrence qui figure parmi les revendications des pétitionnaires. Il ne pense pas que la Commune puisse entrer en matière sur ce point. Il serait en effet impossible d'interdire à une poissonnerie, pour prendre cet exemple, de venir s'établir à Carouge parce qu'il en existerait déjà une. Par ailleurs, M. Etienne a été surpris de la discussion sur la représentation des commerçants à Carouge. Le Conseil municipal connaît bien les Intérêts de Carouge, qui, pour M. Etienne et certainement pour le Conseil administratif également, est l'interlocuteur principal de la Commune. Or, tous les commerçants ne sont pas membres des Intérêts de Carouge. M. Etienne tenait à relever la nécessité de prendre en compte ces différences. Il souligne pour terminer que les deux personnes qui ont été auditionnées ont de nombreuses idées. Charge maintenant au Conseil administratif de voir comment traduire ces idées afin de concrétiser la pétition.

M. Baertschi ne s'inquiète pas du fait que différentes associations représentent les commerçants. La Commune a eu un lien avec les Intérêts de Carouge sur la question des aides. Ce sont aussi les Intérêts de Carouge qui s'occupent du marché de Noël. Et, en l'occurrence, un autre groupe a approché le Conseil municipal avec d'excellentes propositions et a transmis à la commission un certain nombre de suggestions. Les pétitionnaires souhaitent des formulaires d'autorisation simplifiés, notamment pour l'utilisation du domaine public. Ils souhaitent également obtenir un badge de commerçant carougeois, notamment pour les livraisons – il semble toutefois que cette mesure ne pourra pas être mise en place – parce que la Fondation des parkings qui sévit dans ces secteurs délivre des amendes dès que des livraisons sont effectuées, ce qui est problématique. Ils souhaitent une meilleure signalétique urbaine, une animation hors centre, un retour des parapluies à la rue St-Joseph, parapluies qui favorisaient le commerce (malheureusement, cette action semble difficile à remettre en place, certains propriétaires riverains s'étant opposés à l'installation de câbles, raison pour laquelle il a fallu accrocher les câbles sur des poteaux). Ils souhaitent également un renforcement du partenariat avec l'office du tourisme, ce qui semble effectivement intéressant, un marché de Noël repensé et une heure gratuite dans les parkings toute l'année, à l'image du centre commercial de la Praille. Ce dernier élément pourrait peut-être être mis en place en tout cas durant les fêtes de fin d'année, car il favoriserait effectivement le commerce local. Le document qui a été remis lors de l'audition est la preuve que les pétitionnaires ont des propositions très constructives.

Mme Boudet Anthamatten mentionne que le groupe des Verts salue la pétition qui a été adressée au Conseil municipal et qui contient une série de propositions concrètes pour les commerçants et les artisans de Carouge. Comme les autres groupes, il est préoccupé par la situation difficile que traversent les commerçants et les artisans. Comme M. Baertschi, il a relevé les propositions concrètes avancées dans cette pétition. Il rejoint par ailleurs M. Etienne sur la réserve qui a été émise en commission à propos de la clause de non-concurrence. Enfin, il attire l'attention du Conseil administratif sur la nécessité de mettre en place une plateforme qui permettra à chacun des commerçants et artisans de la commune de Carouge de pouvoir faire entendre sa voix. Le groupe des Verts a en effet compris lors de la commission que plusieurs groupes de commerçants, auxquels il faut ajouter aussi les artisans, ne se sentent pas nécessairement représentés par les Intérêts de Carouge.

Comme ses préopinants, M. Barbuzzi considère que le Conseil administratif devrait principalement se baser sur le document qui a été remis lors de la commission, et non pas sur la pétition elle-même. Il relève ensuite que le cahier des charges de la déléguée à l'économie mentionne clairement que cette fonction est la porte d'entrée auprès de la Commune pour les entreprises et les commerces. Il est nécessaire de travailler avec les représentants des pétitionnaires, mais aussi d'autres acteurs, puisque que le commerce ne se limite pas à un seul corps de métier. M. Barbuzzi remarque que, lors de la commission, ces commerçants ont émis de nombreuses idées intéressantes. Il convient maintenant d'étudier la possibilité de les mettre en œuvre. La Commune a ici un rôle-clé à jouer, qu'elle doit prendre à cœur. M. Barbuzzi espère que la déléguée à l'économie se rétablira rapidement et qu'elle pourra se saisir de ce sujet prochainement.

M. Robert relève, comme ses préopinants, le travail remarquable réalisé par les pétitionnaires et leurs représentants que la commission a longuement entendus. La discussion à cette occasion a été riche. C'est bien l'illustration que la présence, en commission, de personnes qui donnent de l'énergie et s'impliquent pour Carouge est précieuse. Il en a été question lors d'autres commission : en la matière, il faut mobiliser les énergies. À ce propos, M. Robert rappelle que, s'agissant des commerçants, mais aussi des artisans et des entreprises, le groupe PLR a plusieurs fois évoqué le fait qu'il fallait, à côté du Conseil administratif, que le Conseil municipal se mobilise sur cette question. Une commission ad hoc a été évoquée à plusieurs reprises – peut-être une sous-commission, voire un groupe de travail serait-il plus approprié. Malgré le fait que la discussion budgétaire batte son plein et occupe beaucoup le Conseil municipal, M. Robert invite le bureau à réfléchir à ce point et à revenir avec une proposition pour que le Conseil municipal soit également partie prenante dans cette problématique. M. Robert ajoute que la représentation des commerçants a été mentionnée et que cette question devra être abordée. Il rappelle à cet égard que l'association des Intérêts de Carouge est subventionnée par la Commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

15. PETITION PE 003-2025 P : « SECURISER LES CIRCUITS ET ESPACES PIETONNIERS »

Cette pétition, munie de 314 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 6 novembre 2025 et adressée au Conseil municipal.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Il est de notoriété publique que les conflits liés aux interférences entre la circulation piétonne et la circulation, aujourd'hui en croissance, des deux-roues créent une insécurité grandissante. Vouloir développer un tel partage pose de nouveaux problèmes. À cela s'ajoute le fait que le développement des deux-roues à assistance électrique (vélos rapides et trottinettes) augmente fortement le danger de dommages ou de blessures lors de collisions.

Créée au cours du second semestre 2024, notre association propose dans un premier temps la prise de mesures concrètes, dans un esprit de prévention et à visée éducative. Il s'agit, aux emplacements et points les plus sensibles concernés, de disposer des panneaux bien mis en évidence, des indications au sol ou encore, si nécessaire, des chicanes incitant à se tenir aux bonnes règles d'usage et à la nécessité du respect.

Au vu de cette situation, les soussignés sollicitent une audience auprès des autorités et commissions en charge de la gestion du domaine public de la Ville de Carouge afin de faire valoir la liste des points sensibles figurant sur la liste annexée.

Société protectrice des piétons de Carouge

Les membres du Conseil municipal ayant tous à disposition la pétition, M. Baertschi ne donne pas lecture de l'annexe.

Emplacements et points les plus sensibles où des dispositions à usage préventif, et prioritairement signalétiques, sont à envisager :

- *Chemin des Moraines (entre le CO et la rte du Val-d'Arve)*
- *Rondeau de Carouge et chemin de Pinchat*
- *Promenades (zone pavée du bd des Promenades)*
- *Rue Jacques-Dalphin (vitesse en zone de rencontre 20 km/h non respectée)*
- *Rue St-Joseph (zone piétonne)*
- *Pont de Carouge (Pont Neuf)*
- *Promenade des Orpailleurs (partie VVA)*
- *Promenade des Orpailleurs (partie ouverte aux ébats pour chiens)*

Parmi les mesures préconisées :

- *Panneaux de signalisation indiquant clairement et visiblement que les véhicules à deux roues, et tout particulièrement ceux à assistance électrique, sont sur des parcours à priorité, voire exclusivement, à usage piétonnier.*
- *Pose aux emplacements critiques, en premier lieu au chemin des Moraines, de chicanes propres à ralentir les deux roues qui se déplacent au-delà des vitesses admissibles (8 km/h)*
- *VVA : Indications au sol précises des bandes de roulement et des parties à usage avant tout piétonnier. Dans les parties resserrées, pose de dioptrés invitant les véhicules en dépassement, notamment ceux encombrants, à respecter les piétons, les enfants et les animaux.*
- *VVA : Indiquer clairement, par des marquages importants au sol et des panneaux lisibles de loin, la fin de la VVA et la possibilité pour les cyclistes de rejoindre les doubles pistes cyclables construites à la route de Veyrier pour leur itinéraire. Toute personne poursuivant sur Un deux roues au bord de l'Arve ne doit pas dépasser la vitesse admissible (8 km/h).*
- *Panneaux rappelant les bonnes règles d'usage et la nécessité du respect.*
- *A certains emplacements critiques, inviter les deux roues à mettre pied à terre par un panneau.*

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne relève que le document annexé évoque de nombreux panneaux de signalisation. Il ne demandera pas à la commission de se déplacer à chacun des emplacements préconisés. En revanche, il rappelle les discussions qui ont eu lieu entre le Conseil administratif et le Conseil municipal à propos des mesures qui pouvaient être prises ou non pour la zone piétonne. La LCR fixe des normes détaillées. La Commune ne peut pas poser n'importe quel panneau à n'importe quel endroit. M. Etienne recommande à la commission d'auditionner l'association cantonale Mobilité Piétonne Genève, qui pourra élargir la réflexion sur les dangers et conflits, problématiques qu'elle œuvre, de par ses statuts, à régler.

M. Huwiler mentionne que le groupe des Verts considère qu'il est important de défendre la mobilité piétonne et d'étudier les endroits où elle peut être sécurisée. Le groupe des Verts suggère par ailleurs d'auditionner une association cantonale dont la mission est de réconcilier les mobilités piétonne et cycliste, telle que l'association actif-traffic qui travaille sur la mobilité active et l'harmonie entre ces différentes mobilités.

M. Schmutz suggère que la commission des Pétitions commence par écouter les pétitionnaires, avant d'auditionner éventuellement d'autres associations, en fonction des demandes des pétitionnaires. Il est en effet prématuré de convoquer plusieurs associations, alors même que les pétitionnaires n'ont pas été entendus.

M. Baertschi abonde dans le sens de son préopinant. Il n'est pas nécessaire d'inviter une multitude d'associations pour l'audition des pétitionnaires en commission. En revanche, lorsque la commission discutera de la pétition, il apparaîtra peut-être nécessaire d'élargir les auditions. Par ailleurs, M. Baertschi recommande à la commission d'inviter d'emblée la police municipale, qui pourra répondre notamment aux questions sur l'installation de panneaux.

M. Calame ne voit pas l'utilité d'inviter d'autres associations, à moins que le Conseil municipal ne veuille ajouter d'autres carrefours à ceux qui ont été énumérés par les pétitionnaires. L'annexe à la pétition est claire. Elle situe chaque emplacement rue par rue, carrefour par carrefour.

16. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Pierre Baertschi concernant l'usage des souffleuses sur la VVA, notamment dans le secteur de la clinique de Carouge

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Baertschi,

Nous vous remercions pour votre question concernant l'usage des souffleuses sur la VVA à hauteur de la clinique de Carouge.

Le SVEM procède actuellement au ramassage saisonnier des feuilles. L'utilisation des souffleuses électriques, plus silencieuses et respectueuses de l'environnement, permet d'assurer un nettoyage rapide et efficace, notamment lorsque le volume des feuilles est important. Les interventions sont effectuées dans le strict respect des horaires autorisés par le règlement de la salubrité et de la tranquillité publique, tout en veillant à limiter les nuisances pour les riverains.

Certains revêtements perméables nécessitent un entretien adapté afin d'en préserver la pérennité. L'usage d'un râteau à feuilles tend à déplacer les gravillons du revêtement et à les regrouper, ce qui n'est pas idéal. Le SVEM veille ainsi à concilier l'efficacité, la sécurité du domaine public et la qualité de vie des habitants.

Enfin, nous vous assurons que le service met en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires pour limiter les nuisances, tout en garantissant la sécurité des usagers de la VVA.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Schmutz au sujet du discours d'accueil du président du Conseil municipal lors de la soirée des 18 ans

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Schmutz,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du Conseil municipal du 16 octobre 2025 concernant le discours d'accueil du président du CM lors de la soirée des 18 ans.

La manifestation des promotions citoyennes était jusqu'en 2023 une manifestation institutionnelle portée par le Secrétariat général. Comme d'autres manifestations, elle est devenue en 2024 une co-responsabilité du Service des Affaires Sociales, garant de sa finalité.

A l'occasion de ce changement, la manifestation a été profondément revue sur impulsion du Secrétariat Général par le Service des Affaires Sociales. La volonté était d'en faire une célébration festive, adaptée aux jeunes, tout en continuant à valoriser leur accès aux droits sociaux, civils et politiques (stands, ateliers d'aide administrative). Parmi les changements appliqués, figurait celui de réduire la partie des discours officiels qui comptait alors trois à quatre discours. Il ne subsiste plus que le discours de la / du Maire, et, en effet, ni le Conseiller administratif délégué ni le Président du Conseil municipal ne sont invités à s'exprimer, dans un souci de concision et dans la volonté d'accrocher les jeunes. Le choix a aussi été fait de limiter les invitations au Bureau du Conseil municipal pour favoriser une interaction de qualité et proportionnée avec les jeunes. L'ensemble de ces décisions ont été validées en 2024 par le Conseil administratif avant le changement de législature.

Il ne s'agit donc pas d'une interdiction, mais d'un changement de format de la manifestation, déjà en vigueur l'édition passée. Monsieur le Président a interpellé l'administration le jour-même et la raison lui a été expliquée aussi tôt.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Schmutz, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Epars relative aux peintures décoratives aux carrefours de la zone piétonne.

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Epars,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du Conseil municipal du 16 octobre 2025 concernant les peintures décoratives aux carrefours ZP.

Les pictogrammes piétons précédemment en place, ont montré certaines limites en matière de lisibilité. Leur présence pouvait laisser croire, à tort, à une priorité accordée aux piétons, ce qui créait de la confusion entre les différents usagers de la rue. De plus, il

nous a été signalé que des élèves d'auto-école, interprétaient le marquage circulaire comme un giratoire, ce qui a renforcé la nécessité de revoir ces intersections. Ils présentaient d'autre part un niveau d'usure élevé.

Le choix d'aménagement de ces surfaces colorées, mises en place en septembre, résulte d'un travail concerté avec des ingénieurs mobilité et l'office cantonal des transports. Ces surfaces sont donc conformes tant dans leur emprise (norme VSS 40214) que dans leur teinte (norme VSS 640 214).

Le maintien de la teinte antérieure des pictogrammes piétons a été jugé pertinent, car il s'agit non seulement de l'une des teintes recommandées pour les surfaces pleines, mais aussi d'un gage de cohérence et de sécurité pour les usagers familiers des lieux. Le maintien de la couleur assure une continuité visuelle qui évite de laisser croire à un changement de statut de l'intersection, ce qui aurait pu être le cas en modifiant à la fois la forme et la teinte. Les véhicules et cycles circulant sur les rues perpendiculaires à la zone piétonne restent prioritaires. Le choix opéré privilégie donc la clarté et la sécurité de lecture du carrefour.

La réalisation des surfaces colorées, incluant celle sur la rue du Pont-Neuf, représente un coût de CHF 6'205.-, conformément au devis reçu.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Epars, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Baertschi concernant la signalétique à la promenade des Orpailleurs

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Baertschi,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite, soumise lors du Conseil municipal du 16 octobre 2025, concernant la signalétique à la promenade des Orpailleurs.

Tout d'abord et en reprenant les points énoncés :

- 1. Procéder à la pose de nouveaux panneaux informant les cyclistes des parcours et les invitant à poursuivre leur itinéraire sur les pistes cyclables de route de Veyrier d'une part et celles du parcours VVA d'autre part. La Promenade est un parcours piétonnier et doit être indiquée comme tel. Ceci à toutes les entrées donnant accès à la Promenade (actuellement au nombre de trois).*

Réponse : Toute signalisation verticale est régie par la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), dont l'ordonnance définit les modèles de panneaux ainsi que leurs dimensions. Nous vous confirmons que, dans notre cas, les panneaux actuellement en place aux entrées de la promenade des Orpailleurs sont conformes à cette réglementation et correspondent à l'arrêté en force. Suite à une première pose de panneaux pour sensibiliser les utilisateurs fin 2024, d'autres panneaux ont été installés mi-octobre 2025. Comme vous le signalez, nous avons également constaté que certains panneaux sont partiellement obstrués par des autocollants, ce qui nuit à leur visibilité. Pour remédier à cette situation et afin d'améliorer leur lisibilité et garantir ainsi une meilleure compréhension de la réglementation par tous les usagers, un nettoyage des panneaux de signalisation dans ce secteur a eu lieu au mois d'octobre dernier. Cette opération pourra être réitérée l'année prochaine si nécessaire et en fonction des éventuels nouveaux dégâts.

2. *Intervenir par un courrier adressé à Google map dont le siège suisse est à Zurich (avec copie au Département Santé et Mobilité) pour leur demander de modifier la mention comme parcours cycliste de ce parcours. Seuls doivent apparaître ainsi le tronçon de la VVA et celui de la route de Veyrier.*

Réponse : Selon votre requête, une demande a été soumise à Google maps et se trouve actuellement en cours d'analyse. Il a été demandé, conformément à votre demande, de modifier la mention de parcours cycliste et de retirer ce tronçon de l'itinéraire cyclable.

3. *Faire poser des panneaux lisibles - et non pas d'une écriture lilliputienne - qui indiquent qu'une tolérance peut s'appliquer aux cycles et trottinettes activés musculairement à la condition expresse qu'ils roulent au pas. Mentionner que ce secteur est une zone d'ébats pour chiens et un parcours piétonnier avec des joggers et des jardinières d'enfants.*

Réponse : S'agissant de ce point et comme précisé, nous vous confirmons que les panneaux existants sont conformes aux normes, en matière de taille de police d'écriture. La solution à court terme a été la pose de grands panneaux F4 sur socle mentionnant « Ici le piéton est prioritaire », afin de promouvoir un changement à l'attention de tous les usagers et les sensibiliser pour qu'ils adoptent une vitesse réduite et circulent au pas dans cette zone. À cet égard et comme mentionné, ces grands panneaux contribuent à la sensibilisation et d'autres mesures pourront être mises en place.

A noter qu'à priori il n'existe pas de panneaux 6, 8 ou 10 km/h dans la législation suisse (tels ceux figurant sur la photo en annexe de votre question écrite et qui sont des panneaux français). S'agissant de la régulation de la vitesse des cycles, nous analysons actuellement les marges de manœuvre à disposition de la commune d'un point de vue des possibilités légales permettant l'instauration d'un régime de vitesse particulier dans cette zone, telle une prescription « roulez au pas ». Cela passera nécessairement par une modification ou un nouvel arrêté pour légaliser la démarche.

Je vous informe que cet itinéraire n'est pas identifié par les services communaux comme une zone accidentogène, en matière de cohabitation des usagers de mobilité douce. La police municipale a confirmé qu'aucune déclaration d'accident ou plainte à ce sujet ne lui est parvenue.

En espérant avoir répondu à vos questions et remarques et en vous remerciant pour votre vigilance et votre implication dans l'amélioration de la qualité de vie, sur notre territoire, je vous prie d'agréer, cher Monsieur Baertschi, l'expression de ma considération distinguée.

Réponse écrite de M. Mützenberg à la question écrite de M. Schmutz relative à l'utilisation de la buvette du Boulodrome

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Schmutz,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du Conseil municipal du 16 octobre 2025 concernant l'utilisation de la buvette du Boulodrome

Utilisation de l'association actuelle

À ce jour, l'utilisation du local par l'association actuelle est tolérée à titre gratuit jusqu'à la mise au concours officielle de l'exploitation du futur établissement. Le Service des Sports (SSPO) et le Service des Bâtiments (SBAT) sont actuellement en train d'étudier, en lien avec les services de l'État, le type d'exploitation possible (buvette, restaurant, etc.) ainsi que les éventuels travaux nécessaires pour une mise aux normes du lieu.

Une fois ces éléments clarifiés et les travaux du parc du Boulodrome terminés, une mise au concours sera lancée pour désigner un ou une future gérante. L'objectif étant de pouvoir ouvrir cet espace de manière régulière à l'issue de la phase 2 des travaux du Boulodrome (août 2026).

Ouverture au public de manière hebdomadaire

Les horaires d'exploitation de la future buvette/restaurant seront définis en collaboration avec le ou la lauréate du concours. Le cahier des charges de l'appel d'offres prévoira des horaires d'ouverture larges afin d'y permettre un accès hebdomadaire régulier (sous réserve de conditions économiques viables).

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Schmutz, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de M. Mützenberg à la question écrite de M. Baertschi intitulée « Travaux et talus du bord de l'Arve »

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Baertschi,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du Conseil municipal du 16 octobre 2025 concernant les travaux et les talus du bord de l'Arve.

Les mouvements de terrain réalisés répondent à une série d'enjeux techniques, hydrauliques et écologiques qui ont conduit à la transformation de la digue-talus existante afin d'améliorer la gestion du risque de crues et la qualité de l'espace public.

L'office cantonal de l'eau a relevé plusieurs problématiques techniques concernant les talus en place. Dès lors, le maintien de cette digue dans son état actuel n'était pas une solution durable. Le projet a donc intégré un reprofilage complet du terrain afin de renforcer la sécurité tout en améliorant la cohérence paysagère. Le nouveau modelé du terrain, organisé en trois plateaux successifs, permet de :

- canaliser et absorber les débordements éventuels de l'Arve, dans une logique de parc inondable ;
- protéger efficacement les infrastructures du parc, et notamment le bâtiment du boulodrome, contre lesdites crues.

Cette stratégie transforme la contrainte hydraulique en une opportunité paysagère, en intégrant la gestion du risque comme un élément de compensation du site.

Tout au long de l'élaboration du projet, des échanges étroits ont eu lieu avec les services cantonaux, notamment en matière d'eau, d'espaces verts et de génie civil. Ces discussions ont permis d'assurer la compatibilité du projet avec les exigences et la sécurité hydrauliques, tout en répondant aux besoins de l'usage et de la convivialité.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseil municipal, Monsieur Baertschi, mes meilleures salutations.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Guinchard : Pétition qui demande la modification de la taxe poubelle pour les indépendants seuls sur la commune

Nous avons appris récemment que la pétition demandant la modification de la taxe poubelle pour les indépendants seuls sur la commune de Carouge de CHF 100.- à CHF 50.- minimum, acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 septembre 2025, ne sera finalement pas appliquée, et cela pour plusieurs raisons.

Il semble notamment que sa mise en œuvre nécessiterait une refonte du règlement communal sur la gestion des déchets, ainsi qu'une redéfinition des conditions tarifaires. Il nous a également été indiqué que la loi cantonale sur la gestion des déchets fait toujours l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

Nous regrettons que la volonté exprimée par le Conseil municipal à travers l'acceptation de cette pétition ne soit pas respectée.

En conséquence, nous souhaitons poser les questions suivantes :

- Comment expliquez-vous qu'une demande aussi simple, issue d'une pétition acceptée par le Conseil municipal, ne puisse pas être appliquée ?
- Est-il envisageable que cette mesure soit appliquée dès l'année 2026 ?
- Pour quelles raisons le Conseil municipal n'a-t-il pas été informé de l'impossibilité d'appliquer cette pétition lors de la séance de la commission des Pétitions du 12 juin 2025 ?

En annexe, vous trouverez la réponse du chef de service de la voirie, M. Nils Rademacher.

Je remercie d'avance le Conseil administratif pour les réponses qu'il pourra apporter à ces questions.

M. Baertschi précise que la lettre de M. Rademacher, qui faisait état de l'acceptation par le Conseil municipal de la pétition, mentionnait notamment qu'il fallait assurer une nouvelle application équitable et conforme au principe de causalité et que les services travaillaient d'arrache-pied à la mise en œuvre de cette réforme, mais que la loi cantonale sur la gestion des déchets fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

M. Guinchard : Question écrite au Conseil administratif de la Ville de Carouge

La ville de Carouge a procédé à un réaménagement du chemin Charles-Poluzzi réduisant la vitesse autorisée de 50 km/h à 30 km/h et installant des dispositifs de modération du trafic (dos d'âne). Ce réaménagement s'est également accompagné de la suppression de plusieurs places de stationnement pour voiture.

En conséquence, nous souhaitons poser la question suivante :

Où les places de stationnement supprimées ont-elles été compensées ?

Nous remercions d'avance le Conseil administratif pour les réponses qu'il apportera à cette question.

M. Barbuzzi : Mise en place des frigos solidaires, comment dire...

Madame la Conseillère administrative,
Madame Sonja Molinari,

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier de nous avoir informé, lors de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025, de la mise en place d'un frigo solidaire sur le territoire communal.

Cette proposition, bien que ne figurant pas dans votre programme électoral, reprend une idée que notre groupe défend et qui est d'ailleurs mentionnée en page 12 de notre programme de législature. Les bonnes idées étant toujours à saluer, nous vous remercions d'avoir concrétisé ce projet que nous comptons porter sous forme de motion, démarche devenue désormais inutile grâce à cette réalisation.

Cela étant, nous souhaitons obtenir quelques précisions quant aux modalités concrètes de mise en œuvre de ce dispositif.

- 1) Choix de l'emplacement : Pour quelles raisons le choix du premier frigo solidaire s'est-il porté sur la rue des Noirettes et non pas sur des zones où la précarité est plus marquée, telles que les Auréa ou la Tambourine, qui auraient peut-être été plus pertinentes pour répondre aux besoins des habitants et habitantes de ces quartiers ?
- 2) Déploiement futur : Est-il prévu d'implanter d'autres frigos solidaires dans d'autres quartiers de la commune, notamment dans ceux présentant des situations de précarité plus importante ?
- 3) Coût pour la Commune : Quel est le coût total supporté par la Commune pour la mise en place et le fonctionnement de ce ou ces frigos solidaires (achat, installation, maintenance, partenariat, etc.) ?
- 4) Evaluation et suivi : Un bilan est-il prévu à terme, notamment concernant l'utilisation de ces frigos (fréquentation, type et volume des denrées déposées ou retirées, respect des règles d'hygiène, etc.) ? Une comptabilisation ou observation régulière de ces éléments est-elle envisagée afin d'évaluer l'efficacité et la pertinence du dispositif dans le temps ?

Nous vous remercions par avance de vos réponses et pour l'attention portée à ces questions qui touchent à la solidarité et à la durabilité, valeurs essentielles pour le groupe Le Centre-Vert'libéraux.

Questions orales

M. Lauret : Grilles autour des arbres rue de la Débridée

M. Lauret rappelle que des platanes se trouvent des deux côtés de la rue de la Débridée. Les grilles de protection au pied de ces arbres ont été retirées. M. Lauret a eu écho de riverains ou de passants qui, ne voyant pas le sol à cause des feuilles tombées, se sont blessés. Il souhaite connaître les raisons pour lesquelles ces grilles ont été enlevées.

Mme Molinari apportera une réponse après s'est renseignée à ce sujet.

M. Lauret : Dépôt sauvage avenue Industrielle

M. Lauret relève qu'à l'avenue Industrielle, comme dans de nombreuses autres rues de Carouge, une barrière incitait les habitants à ne pas laisser de dépôts sauvages et indiquait où se situait le centre de tri. Cette barrière a été enlevée. Le Conseil administratif pourra constater sur la photo que M. Lauret a jointe à sa question que des débris jonchent le sol, et même de l'huile de vidange. Ces barrières stipulant que les dépôts sauvages étaient interdits et passibles d'amendes et indiquant qu'un espace de

récupération était situé non loin étaient utiles. M. Lauret souhaite savoir s'il serait possible de les réinstaller. Les dépôts sauvages avaient fortement diminué, et ils recommencent à présent.

Mme Molinari ignore les raisons pour lesquelles ces barrières ont été enlevées. Elle examinera la possibilité de les remettre et apportera une réponse lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme Boudet Anthamatten : Sécurité des enfants sur le chemin de l'école

Mme Boudet Anthamatten relaie les préoccupations d'un groupe de parents qui ne peuvent pas laisser leurs enfants aller seuls à l'école Jacques-Dalphin. Il s'agit des enfants qui habitent à la rue Vautier, après la place du Marché, ou à la rue Roi-Victor-Amé. Il n'y a pas de patrouilleur ou patrouilleuse sur leur chemin pour se rendre à l'école, alors qu'ils doivent traverser des carrefours relativement dangereux (rue de Veyrier), avec des voitures qui ont tendance à rouler rapidement. Serait-il possible d'envisager la présence de patrouilleurs ou patrouilleuses pour sécuriser ce chemin vers l'école ?

M. Fraomene relève qu'une patrouilleuse scolaire se trouve devant la Raiffeisen, en haut de la rue Vautier ; une autre se trouve devant la petite Migros. Après avoir obtenu des précisions de la part de Mme Boudet Anthamatten sur le périmètre concerné, il indique qu'un point de situation sera fait. Il note cependant qu'il est impossible de mettre des patrouilleuses scolaires à chaque emplacement, au vu du nombre de passages piétons. Pour qu'ils soient le plus sécurisés possible, les parcours pour se rendre aux écoles sont examinés en partenariat avec le DIN, qui les valide. La mise en place du nouveau plan pour l'école provisoire Bellon a été l'occasion d'un point de situation sur tous les emplacements, y compris les nouveaux chemins sécurisés pour les enfants de la cité Léopard qui vont à l'école du Val-d'Arve. Durant le chantier également, la sécurité des enfants était une priorité de la Commune, avec notamment des passages réguliers d'agents de la police municipale pour s'assurer de l'absence de problématiques qui seraient posées par les engins de chantier.

M. Baertschi : Accès aux terrasses du pont CFF

M. Baertschi relève que l'entreprise Rampini, qui réalise les travaux au boudodrome, a laissé un accès depuis la route de Veyrier sur la promenade des Orpailleurs. Cependant, il est en principe possible d'accéder à la promenade des Orpailleurs depuis le pont CEVA, en descendant des marches. Il se trouve que cette entreprise a posé des barrières à cet endroit, empêchant les habitants des Auréa d'accéder directement à la promenade. M. Baertschi relaie la demande de personnes qui souhaitent que ces deux barrières, qui ne servent en rien la sécurité du chanter, soient enlevées.

M. Mützenberg mentionne que les plans d'accès ont été retravaillés ; l'accès à la bulle du tennis doit désormais se faire par l'arrière. Il apportera une réponse à la question de M. Baertschi lors de la prochaine séance du Conseil municipal, après s'être renseigné sur la possibilité de laisser un passage pour que les habitants des Auréa puissent directement rejoindre la promenade des Orpailleurs.

M. Ducellier : PAV

Lors de la commission qui a eu lieu cette semaine à propos du PAV, pour l'organisation de laquelle M. Ducellier, qui souligne également la qualité des intervenants, remercie le Conseil administratif, la signature d'une convention d'objectifs entre le Conseil administratif de Carouge et la FPAV/DPAV a été évoquée. Cette convention porte sur l'élaboration des PLQ sur la commune. M. Ducellier souhaite savoir si elle aborde également la planification des équipements publics cantonaux, en termes de typologies

mais également de volume d'investissement. Par ailleurs, cette convention peut-elle être présentée aux conseillers municipaux ?

Mme Molinari apportera davantage de détails lors d'une prochaine séance, le sujet étant complexe. Carouge, comme les autres communes concernées, a la possibilité de voir une partie des équipements, et même des espaces publics, être intégrée dans les financements des différents porteurs de projet. Mme Molinari avait eu l'occasion d'exposer de manière générale les objectifs de ces conventions, dont un des buts est celui-là. Quant à une présentation aux conseillers municipaux, Mme Molinari ne peut pas s'engager sur le siège, sachant que la convention lie la ville de Carouge à d'autres partenaires, qui doivent donner leur autorisation préalable. À noter en outre que, selon la LIPAD, une convention dont les éléments sont directement liés à des discussions en cours ne peut pas être rendue publique. Mme Molinari se renseignera auprès de la DPAV et de la FDAP, ainsi que du service de l'urbanisme et apportera une réponse ultérieurement.

M. J.-M. Antonioli : Convention Bulle d'air

M. J.-M. Antonioli rappelle que La Bulle d'air est un centre musical dédié aux enfants et qui donne des cours collectifs ou individuels. En 2002, à l'ouverture de l'école de la Tambourine, la Commune avait décidé de mettre des locaux à disposition de cette association. Une entrée dévolue spécifiquement à La Bulle d'Air avait été créée, ainsi que des WC et des vestiaires. Par la suite, des heures supplémentaires lui ont été octroyées pour utiliser la salle de rythmique le mercredi après-midi. À ce jour, La Bulle d'Air donne des cours tous les jours de la semaine, ainsi que le samedi. Les cours privés dispensés par La Bulle d'air ne sont pas gratuits, loin s'en faut. Il ne s'agit plus d'une petite association comme à ses débuts, mais bien d'une entreprise, avec des salariés. Sauf erreur, la Commune met à disposition de La Bulle d'air ces locaux de manière entièrement gratuite (ni facture d'eau, ni facture d'électricité, ni même de loyer). M. J.-M. Antonioli souhaite savoir si la Commune a au moins une convention avec cette entreprise.

M. Mützenbergl apportera une réponse ultérieurement.

M. L. Antonioli : DDP Maison Baron

M. L. Antonioli relève que, lors d'une commission qui a eu lieu ce printemps et d'une autre tout récemment, la Maison Baron ainsi que le DDP ont été évoqués à plusieurs reprises. Il était en effet question de discuter d'un DDP entre les fondations propriétaires du terrain et la Commune, laquelle se porterait acquéreur du bâtiment pour y développer une activité ou le mettre à disposition d'une association. Cette démarche allait être entreprise dans les années à venir. M. L. Antonioli souhaiterait un point de situation sur les accords passés à ce jour avec la Fondation PAV à ce propos. Il s'enquiert en outre du projet qu'il est prévu de développer – en principe d'ici 2030 – pour la Maison Baron.

Mme Molinari rappelle, comme indiqué en commission, que la Fondation PAV a décidé d'octroyer à la ville de Carouge un DDP à titre gratuit pendant une certaine durée. Cela ne signifie pas pour autant que la Commune rénovera et exploitera la Maison Baron, mais bien que la Commune dispose d'une orientation pour ce périmètre crucial dans le développement du PAV, aujourd'hui mais aussi pour les années à venir. Pour rappel également, la Maison Baron est située au centre de l'îlot A, lequel est en plein développement. Elle ne peut donc pas être utilisée immédiatement, ni même transformée tant que ce chantier est en cours. Mme Molinari ajoute que les discussions se poursuivent avec la Fondation PAV et que la signature d'une convention sera bientôt agendée. S'agissant d'un DDP, celui-ci sera bien sûr soumis au Conseil municipal pour approbation. Mme Molinari ajoute que tout se déroule comme prévu initialement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h21.